

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES GESTION.**

Département des Sciences Commerciales

**Mémoire de fin de Cycle
Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales**

Option : Finance et Commerce International

Thème

**Essai d'analyse de la politique commerciale en Algérie pour la
période 1995-2016**

Réalisé par :

- 1- BOULAYOUNE Louiza
- 2- LOUBAR Yasmina

Devant le jury composé de :

Présidente : Melle ZIANI Zoulikha
Examineur : M. CHALANE Smail
Encadreur : Melle KHELLADI Houda

Promotion 2016-2017

Remerciements

Tout d'abord, Nous remercions dieu, le tout puissant de nous avoir accordé volonté et courage pour accomplir ce modeste travail.

Nous tenons tout particulièrement à remercier notre promotrice M^{elle} KHELLADI HOUDA pour son soutien sa patience ses orientations et son entière disponibilité.

Enfin, Nous avons tout le plaisir de remercier tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

Mes très chers parents qui me serrait difficile d'exprimer ma profonde gratitude pour leur éducation leur encouragement tout au long de mes études et pour tous les sacrifices qu'ils ont consentis à mon égard

Ma chère et unique sœur Didouh

Mes chers frères Yacine, Youva et Massi

A ma grand-mère melkhir et mes tantes

A Mohand

A mes amies et copines de chambres : Sassa, Hassiba et Kami

A ma binôme Louiza

Toutes mes amies sans exception

Tous ceux qui me connaissent et qui ont contribué du près ou du loin à la réalisation de ce modeste travail.

L. Yasmina

Dédicaces

Je dédie ce travail

A mes chers parents, qui étaient toujours à mes côtés et m'ont toujours soutenu tout au long de ces années d'études ;

A La mémoire de ma grand-mère, Yaya Melkhir ;

A Nana Yasmina, que je remercie beaucoup pour son encouragement tout au long de mes études ;

A mes chers frère Lakhdar, Achène et Hocine et leurs fiancés Nassima et Adada ;

A mes cousins et cousines particulièrement la famille de mon cousin maklouf;

A ma cousine Aldjida et son mari et ses enfants Noureddine, mima et Hani ;

A ma grand-mère Hadjila, mes oncles et tantes ;

À tous mes amis avec qui j'ai partagé beaucoup de moments inoubliables et spécialement : Sylia , Fouzia, Fatima, Dyhia, Thellili et Brahim

A ma binôme : Yasmina

Et à tous qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Louiza

Liste des abréviations

ALENA: Association Nord Américaine de libre échange

ASEAN: Association des Nations de l'Asie du Sud Est

BEI: Banque Européenne d'Investissement

BNT: Barrière Non Tarifaire

BRICS: Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud

BT: Barrières Tarifaires

C.E.E: Communauté Economique Européenne

C.I: Commerce International

CNUCED: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

CPE: Conseil de Participation de l'Etat

DA: Dinar Algérien

DIT: Division International du Travail

FMI: Fonds Monétaire International

FMN: Firmes Multinationales

FTN: Firmes Transnationales

H.O.S: Hecksche Ohlin-Samuelson

GPA: Groupements Professionnels d'Achat

GZALE: Grande Zone Arabe de Libre Echange

IDE: Investissement Direct à l'Etranger

ITC: International Trade Centre

LF: loi de finances

MERCOSURE: Marché commun d'Amérique du Sud

NPF: Nation la Plus Favorisé

NPI: Nouveaux Pays Industrialisés

OMC: Organisation Mondial du Commerce

ONACO: Office National de Commercialisation

PAS: Plan d'Ajustement Structurel

PGI: Programme General d'Importation

PIB: Produit Intérieur Brut

PME: Petite et Moyenne Entreprise

PVD: Pays en Voie de Développement

RVE: Restriction Volontaire aux Exportations

SH: Système Harmonisé

T.I.C: Technologie de l'Information et de Communication

T.I.C: Taxes Intérieur de Consommation

T.S.A: Taxes Spécifique Additionnelle

T.V.A: Taxes sur la Valeur Ajouté

UE: Union Européenne

UMA: Union Maghreb Arabe

UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

USA: United State of America

Liste des tableaux

Tableau N° 1 : Part des biens et services dans le total des exportations mondiales (en %)	19
Tableau N° 2 : Exportations mondiales de marchandises par région et par certaines économies (en milliards de dollars et en %)	21
Tableau N° 3 : Principaux exportateurs et importateurs mondiaux de marchandises, 2014 (en milliards de dollars et en %)	26
Tableau N° 4 : Les cycles de négociations commerciales multilatérales du GATT de 1947 à 1994	31
Tableau N° 5 : Les effets des différentes politiques commerciales	43
Tableau N° 6 : Part de l'Algérie dans le programme MEDA (1995-2004)	53
Tableau N° 7 : Evolution des échanges commerciaux et de la balance commerciale période 2000 à 2010 (en milliards USD)	46
Tableau N° 8 : Part des exportations de l'Algérie dans le commerce mondial période 2001-2012 (en millions USD)	47
Tableau N° 9 : Part des importations de l'Algérie dans le commerce mondial période 2001-2012 (en millions USD)	48
Tableau N° 10 : L'évolution du cadre macroéconomique concernant la loi de finances (LF) 2015-2016	55
Tableau N° 11: Evolution des recettes douanières période 2000-2010 (en millions de DA)	56

Liste des figures

Figure N°1 : les principaux exportateurs mondiaux (1995-2014) (en milliards de \$US).....	24
Figure N° 2 : part des grandes catégories de biens et services dans les exportations mondiales (1985-2002).....	25
Figure N° 3 : structure des importations de marchandises par groupe de produits en 2013.....	49
Figure N° 4 : structure des importations de marchandises par régions économique en 2013.....	50
Figure N° 5 : structure des exportations de marchandises par région économique 2013.....	51
Figure N° 6 : les principaux clients de l'Algérie premier trimestre 2017.....	53
Figure N° 7 : les principaux fournisseurs de l'Algérie premier trimestre 2017.....	53

Sommaire

<u>Introduction générale</u>	1
<u>Chapitre 01 : Mondialisation et tendance du commerce international</u>	4
<u>Section 01 : La mondialisation économique</u>	4
<u>Section 02 : Le commerce international et les échanges internationaux</u>	15
<u>Chapitre 02 : La politique commerciale et son élaboration</u>	28
<u>Section 01 : La politique commerciale entre protectionnisme et libre échange</u>	28
<u>Section 02 : Les barrières tarifaires et non tarifaires</u>	38
<u>Chapitre 03 : l'analyse de l'évolution du commerce extérieur et de la politique commerciale en Algérie</u>	44
<u>Section 01 : Le commerce extérieur en Algérie</u>	44
<u>Section 02 : L'évolution de la politique commerciale en Algérie</u>	56
Conclusion générale	74
Bibliographie	76
Table des matières	79

Introduction générale

Introduction Générale

Aujourd'hui, l'évolution du commerce international est caractérisé par une forte expansion et une forte croissance plus rapide que celle de la production mondiale suite à l'élargissement des marchés aux dimensions régionales voir même mondial et au processus de mondialisation de l'économie qui a engendré l'interdépendance poussée des intérêts à l'échelle mondial. Cette mondialisation économique a fait pousser l'évolution des échanges mondiaux de biens et services, par conséquent l'évolution du commerce international et à coté de ses flux de biens et services, on assiste d'abord à la montée en puissance des firmes multinationales (FMN), ensuite des flux d'investissements direct à l'étranger (IDE) qui jouent un rôle important dans le développement des échanges commerciaux d'un pays et aussi l'évolution de la finance internationale.

D'abord, la structure du commerce extérieur reflète la situation économique d'un pays, pour certains pays principalement les pays développées la libéralisation de leurs commerce serait bénéfique, par contre, les pays les moins avancés ou en voie de développement, une telle ouverture pourrait-être défavorable pour leurs économie et selon les théories du commerce international, les échanges internationaux portent une solution pour maximiser le bien-être de la nation, comme ils peuvent être un facteur essentiel pour déterminer la qualité de la croissance économique de cette nation¹. Ainsi, dans le contexte actuel de l'ouverture des économies, les échanges extérieurs sont devenus un facteur déterminant au développement économique et qui se caractérisent par des accords régionaux ou bilatéraux.

Ensuite, L'ouverture commerciale d'un pays se détermine par son niveau de productivité ou de son avancée technologique, pour cela les gouvernements des pays pauvres sont amenés à prendre en considération les effets négatifs de l'ouverture et mettre en œuvre des régimes protectionnistes par rapport aux pays riches, ces mesures servent de base à protéger leurs économies ou bien certains secteurs de leur économie, a cet effet, il est essentiel de disposer d'un système juridique opérationnel qui protège les droits de propriété et de garantir l'application des contrats de services législatifs efficaces d'administration douanière et fiscale.

Enfin, Le choix d'une politique commerciale pour un pays dans le cadre de l'ouverture est important, cette dernière permet un choix entre libre échange ou protectionnisme ou bien les deux ensembles, ainsi la politique commerciale dispose des mesures tarifaires et non tarifaire auxquels l'Etat fait recours dans les opérations du commerce extérieur.

¹ RADJI. S, 2014, la politique commerciale, mémoire de magistère, TIZI-OUZOU.P 9

Pour le cas de l'Algérie, elle s'est engagées après son indépendance dans un système protectionniste et une économie fermée, les autorités politiques ont formés dès les années 70, un monopole de l'Etat sur le commerce extérieur par lequel toutes les opérations et les relations économiques et commerciales avec le reste du monde étaient contrôlées et soumises à des autorisations auprès des ministères du commerce et des finances.

L'Algérie comme tous les autres pays a été également soumise au processus de mondialisation ce qui l'avait poussé à partir des années 80 et 90 à s'engager dans un système de marché et de s'ouvrir à l'étranger selon des réformes économiques menés par le gouvernement, et c'est en 1994 qu'elle s'est engagée dans le cadre de libéralisation de son commerce extérieur soutenu par un programme d'ajustement structurel accordé avec le FMI. Aussi, l'Algérie s'est engagée dans des processus d'intégration régionale en signant un accord de libre échange avec l'Union Européenne en 2001 et entré en vigueur décembre 2005, et avec d'autres partenaires, pays arabes, pays du Maghreb.

Ce travail a pour objet d'analyser la politique commerciale en Algérie depuis 1995.

Pour en faire, nous nous posons les questions suivantes :

- Comment peut-on définir la politique commerciale d'un pays ?
- Est-ce que la politique commerciale de l'Algérie est cohérente par rapport à celle de l'environnement externe ?

Pour bien appréhender notre étude et répondre à nos questions de recherche, nous nous appuyons sur les hypothèses suivantes :

H1 : la politique du commerce extérieur de l'Algérie n'a pas eu des effets assez favorable pour l'économie Algérienne.

H2 : les accords commerciaux de l'Algérie constituent un moyen par lequel l'Algérie s'est engagé dans le processus de l'internationalisation de ses relations commerciales.

Pour cela, il s'agit d'analyser le poids du commerce extérieur en Algérie, ainsi que les pratiques commerciales en termes de politique tarifaire et non tarifaire et d'accords commerciaux.

Pour réaliser notre travail et afin d'apporter de réponse à la problématique et vérifier les hypothèses, nous avons partagé notre travail par trois chapitres.

Introduction Générale

D'abord, le premier chapitre portera sur la mondialisation et l'évolution du commerce international, il est subdivisé en deux sections, dans la première section on va parler de la mondialisation économique, par conséquent dans la deuxième section, on aura intérêt à présenter l'évolution et la tendance du commerce international.

Ensuite, le deuxième chapitre intitulé la politique commerciale et son élaboration, il est partagé en deux sections, dans la première on abordera la politique commerciale entre libre échange et protectionnisme, pour la deuxième elle sera consacrée aux barrières tarifaires et non tarifaires.

Enfin, le troisième chapitre, c'est l'analyse de la politique commerciale en Algérie pour la période 2000-2016, il sera composé de deux sections, dans la première section on va parler du commerce extérieur et politique commerciale en Algérie : cadre réglementaire, ensuite la deuxième section sera centrée sur l'analyse de la politique commerciale en Algérie en s'appuyant sur plusieurs lois et réglementations en la matière.

Chapitre I :

Mondialisation et

tendance du commerce

international

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

Introduction

la mondialisation traduit l'extension de l'économie de marché à l'échelle mondiale, elle désigne un processus de développement des échanges, à travers la création d'un vaste marché mondialisé des biens, de services et capitaux accompagné d'une montée des interdépendances entre les États et les régions.

Dans ce présent chapitre on va s'intéresser à ce phénomène de la mondialisation, car il constitue le cadre dans lequel évoluent les agents économiques actuellement, États et entreprises. Il sera aussi question, de l'évolution des échanges internationaux, conséquence de la mondialisation. La première section va présenter la mondialisation, en s'appuyant sur ses acteurs, son mécanisme et ses effets. Dans la deuxième section on va aborder sur l'évolution du commerce mondial et l'intensification des échanges permis par la mondialisation économique.

Section 01 : la mondialisation économique

Dans cette section, on va présenter la mondialisation, son processus qui a permis la libéralisation des échanges, les acteurs de la mondialisation, ensuite les caractéristiques de la mondialisation et son impact, enfin on terminera par la présentation des avantages et inconvénients de ce phénomène.

1-1 le processus de la mondialisation et ses acteurs

Cette sous-section sera consacrée à définir la mondialisation, son processus et ces acteurs.

1-1-1 Définition de la mondialisation

La mondialisation est un terme économique, elle représente l'ouverture de toutes les économies nationales vers l'international, ce phénomène se manifeste par :

- La déréglementation qui permet l'ouverture des frontières pour la circulation des biens, services et les personnes;
- La délocalisation par l'implantation des entreprises d'une part de leurs activités à l'étranger ;
- La libre circulation des mouvements de capitaux, c'est le phénomène de la globalisation financière ;

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

▪ La révolution des moyens de transports, puis des communications ont sans doute favorisé la mondialisation.

Le processus de mondialisation comprend l'ensemble des actions qui ont conduit à la libéralisation des échanges ainsi que l'économie, le processus prend plusieurs aspects et parmi ces aspects ¹:

- L'intensification des échanges commerciaux ainsi que l'augmentation du degré de l'ouverture des économies par conséquent une forte augmentation du commerce international. Cette intensification des échanges commerciaux (biens et services) à apporter une ouverture croissante et une interdépendance accrue des économies ;
- Ensuite, des échanges massifs de capitaux ;
- Le développement d'un système mondial de production autour des firmes multinationales (FMN), qui ont une ou plusieurs filiales à l'étrangers, et qui répartissent les tâches productives sur l'ensemble de la planète selon les avantages de chaque pays.

1-1-2 les acteurs de la mondialisation

Plusieurs acteurs contribuent à la mondialisation de l'économie, parmi les principaux acteurs on trouve, les Etats, les organisations internationales et les firmes multinationales.

1-1-2-1 Les Etats

Pendant longtemps, les Etats intervenaient pour soutenir leurs économies (protectionnisme, nationalisme) ou pour déterminer les priorités à travers des politiques de planification plus ou moins incitatives, pour bien organiser et redistribués les avantages sociaux de l'Etat. Cependant, la mondialisation fait remettre en cause les pouvoirs de l'Etat, en faisant disparaître les frontières et l'émergence de nouveaux acteurs non soumis aux pouvoirs des Etats comme les FMN².

Par conséquent, les Etats doivent trouver une nouvelle place dans le contexte de la mondialisation, afin d'intervenir en tant que régulateur de la mondialisation en défendant les intérêts de leurs populations et leurs entreprises. Dans ce cadre, l'Etat rétablit une forme d'interventionnisme à travers l'attractivité pour attirer les investissements et créer de l'emploi

¹ [https:// www.ac-clermont.fr](https://www.ac-clermont.fr), fondements du commerce international, P 5, consulté le 20/01/2017.

² <http://www.lyc-st-saens-deuil.ac-versailles.fr>, processus, acteurs, débats sur la mondialisation, P 4, consulté le 20/01/2017.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

par la mise en place d'un environnement politique, économique, social, et culturel plus favorable.

Ainsi, les Etats sont des acteurs importants en matière de négociation commerciales et économiques avec les autres Etats, aussi avec les organisations supranationales spécialisés (FMN, OMC et la Banque Mondiale).

1-1-2-2 Les organisations internationales

C'est une association interétatique ou d'association d'Etat souverain poursuivant des intérêts commun au moyen d'organe autonomes. Issue pour la plupart des lendemains de la Seconde Guerre mondiale (FMI, Banque mondiale, UNESCO.....) ou d'autres formes moins institutionnalisées (G8), les organisations internationales ont été mises en place afin d'établir une gouvernance mondiale et voient leur rôle se renforcer dans le cadre de la mondialisation. Dans ce cadre, trois organismes jouent un rôle important : l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) qui encourage les échanges mondiaux en limitant le protectionnisme et en arbitrant les différends entre Etats, le FMI (Fonds Monétaire Internationale) qui surveille la stabilité financière mondiale et la Banque mondiale qui accorde des prêts aux pays en difficulté afin de permettre leur développement³.

Ces organisations malgré leur puissance et leur rôle important dans le cadre de la mondialisation, elles sont toutefois dominées par les grandes puissances du monde, d'où un rôle influent de ces pays au niveau international.

1-1-2-3 Les firmes multinationales (FMN)

Une FMN peut être définie comme une entreprise qui contrôle des actifs productifs dans des pays étrangers. Elles sont constituées d'une maison mère qui se situe dans le pays d'origine de l'entreprise et des filiales implantées à l'étranger. La notion de FMN recouvre des réalités très variées, s'appliquant aussi bien à des groupes issus de la fusion de sociétés nationales qu'à des entreprises ayant des implantations à l'étranger ou des PME internationalisées.

La grande majorité de ses FMN sont originaires des pays industrialisés, celles issues des pays en développement, et en particulier des pays émergents, sont de plus en plus nombreuses : elles représentaient seulement 7% des FMN au début des années 1990, contre environ 20% en 2005⁴.

³ BRAUDRAND .V, GERARD .M.H. 2006, livre « comprendre la mondialisation », France 2^{em} trimestre p135.

⁴ BAUDRAN.V, HENRY.G.M, 2006, comprendre la mondialisation, paris, P 146.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

Les 80 000 firmes multinationales ou transnationales (FMN /FTN) sont les principaux agents de la mondialisation : avec 800 000 filiales à l'étranger, elles réalisent les 2/3 du commerce mondial pour 25% du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial et emploient 77 millions de salariés, soit 4% de la main-d'œuvre mondiale, leur production a été multipliée par six en 20 ans pour atteindre 1/3 de la production mondiale, leur puissance économique et financière dépasse celles de certains Etats et en fait de puissants groupes de pression dans le cadre de la gouvernance économique mondiale⁵. Ces entreprises s'organisent selon trois logiques : l'accès aux matières premières, l'accès aux marchés et l'exploitation des avantages comparatifs des territoires, ainsi elles sont à l'origine d'une nouvelle division internationale du travail (DIT) qui cherche les meilleures conditions de conception et d'élaboration de leurs productions. Pour bien exploiter cette DIT, elles doivent réaliser en permanence des arbitrages territoriaux en fonction des risques géopolitiques, des réglementations nationales, de la culture des consommateurs et des résistances éventuelles des Etats et des citoyens.

1-2 les caractéristiques de la mondialisation et son impact

Dans cette deuxième sous section, on va développer les caractéristiques de la mondialisation, et son impact sur l'économie.

1-2-1- les caractéristiques de la mondialisation

Ces caractéristiques servent de base à faire distinguer le phénomène de mondialisation des autres aspects similaires.

1-2-1-1 Tendance au commerce : le commerce mondial à enregistrer un essor considérable depuis 1970, il ne cesse d'augmenter nettement plus vite que le PIB mondial. Durant la même période, la libéralisation des échanges dans le cadre de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a été modeste et progressive, elle a concerné les pays en développement. Au début des années 1980, elle s'est accélérée, notamment dans les pays en développement⁶, au contraire des pays en voie de développement qui n'ont enregistré aucune augmentation significative des échanges.

1-2-1-2 Investissement directs étranger (IDE) : au début des années quatre-vingt, les IDE se sont accélérés, à la fois en valeurs absolues et en pourcentage du PIB. Depuis 1980, l'environnement mondial est beaucoup plus favorable à la croissance des IDE. En 2000, plus de 100 pays avaient adopté des mesures de libéralisation significatives dans ce domaine. Peu

⁵ <http://www.sct.ucoz.com/sct/SCT.fr>, mondialisation . P 4, consulté le 15/12/2016.

⁶ ULRICH, 2003, pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation. Éd. Flammarion, Paris.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

nombreux en effet sont les pays qui ne cherchent pas activement à attirer ces investissements. Toutefois, les espoirs ont souvent été déçus⁷. Malgré la croissance rapide des mouvements d'IDE vers les pays en développement, les investissements restent fortement concernés dans quelques pays.

Les IDE ont augmenté en volume, mais également changé de nature. La révolution survenue dans les technologies de l'information et des communications (TIC), associée à la diminution des coûts du transport, ont contribué, sur le plan à la fois technique et économique, à l'accroissement d'une production de produits et de services largement déployée et basée dans plusieurs pays. Les processus de production peuvent être dissociés et répartis à travers le globe, ce qui permet de tirer profit des différences de coûts, des facteurs disponibles et des conditions les plus favorables aux investissements. Il est aujourd'hui facile de faire circuler des composants et des pièces détachées d'un bout à l'autre de la planète et de les assembler à volonté. La révolution des communications a créé les outils nécessaires à la coordination et au contrôle de ses systèmes de production dispersés⁸.

1-2-1-3 Flux financiers : l'intégration rapide des marchés financiers depuis les années 1980 représente l'aspect le plus spectaculaire de la mondialisation. Le système de *Bretton Woods* créé après la seconde guerre mondiale était fondé sur des comptes des mouvements de capitaux fermés et des taux de change fixes. Alors que la libéralisation graduelle du commerce et des IDE démarrait, la mondialisation financière ne figurait pas encore à l'ordre du jour. Les marchés financiers nationaux demeuraient séparés, cloisonnés.

C'est en 1973 que se sont intervenus les premiers changements, avec la rupture du système de *Bretton Woods*. Toutefois, celle-ci n'entraîna pas aussitôt une course effrénée à la libéralisation des mouvements de capitaux. Le phénomène ne débuta dans les pays industrialisés qu'au début des années quatre-vingt, avec une augmentation importante des mouvements de capitaux entre ces pays. Comme cela a été rappelé, le système monétaire international a été soumis à la règle des trois D : la dérèglementation, désintermédiation et décloisonnement. La libéralisation financière a créé un environnement favorable à une mobilité accrue des capitaux. Toutefois, l'augmentation des mouvements de capitaux a aussi été fortement stimulée par la révolution des technologies de l'information et des communications qui a permis d'acquérir une meilleure connaissance des marchés étrangers,

⁷-PAUL R. KRUGMAN, la mondialisation n'est pas coupable : vertus et limites du libre-échange, la découverte poche 2000 /MIT 1996.

⁸-PIERRE .D. 2001, la mondialisation (théorie enjeux et débats), éd Amaud Collin, 2^{ème} édition.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

de suivre de plus en plus près leur évolution, de développer des transactions financières sur toute la planète, et de faire émerger de nouveaux instruments financiers, notamment les produits dérivés.⁹

1-2-1-4 Technologie : les pays industrialisés ont été à l'origine de la révolution technologique qui a facilité la mondialisation, mais cette révolution s'est également répercutée sur le reste de l'économie mondiale. Dans une certaine mesure, les nouvelles technologies ont modifié les avantages comparatifs internationaux en faisant du savoir un facteur de production important. Les industries exigeant un haut degré de connaissance et utilisant des technologies de pointe sont le secteur qui connaît la plus forte croissance et, pour réussir leur développement économique, les pays doivent se donner les moyens de pénétrer ce secteur et d'être compétitifs, ce qui suppose qu'ils accroissent leurs investissements dans l'éducation, la formation et la diffusion du savoir¹⁰.

La diffusion de ces nouvelles technologies a aussi eu des effets plus directs dans les pays en développement, principalement par le biais des activités des multinationales. Pratiquement toutes les nouvelles technologies voient le jour dans les pays développés, où se concentre la majeure partie des activités de recherche et développement. C'est une source importante de pouvoir pour les multinationales sur les marchés mondiaux et cela accroît leur poids dans leurs négociations avec les gouvernements des pays en développement.

Les nouvelles technologies ont permis une mondialisation économique très rapide et elles étaient exploitées d'une manière plus générale par les gouvernements, la société civile et les individus. A mesure que se répandait l'usage d'Internet, de la messagerie électronique, des services de téléphonie internationale bon marché, du téléphone mobile et de la conférence électronique, les interconnexions se sont multipliées dans le monde. Un stock d'informations immense et rapidement croissant, couvrant des sujets différents, est désormais accessible depuis n'importe quel endroit de la planète connecté à internet. Ces informations peuvent être transmises et faire l'objet de discussions tout aussi facilement. Dans le même temps, la télévision par satellite et la presse électronique ont créé un véritable quatrième pouvoir mondial.¹¹

⁹-ULRICH. Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation, op cit.

¹⁰-DUCUBO, A.Yung-Do, 2005, internationalisation des Etats et banques multinationales, Belgique.

¹¹-ADDA .J. 1996, La mondialisation de l'économie, Vol.1 et Vol 2 la Découverte, Repères, Paris.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

1-2-1-5 Interdépendances : les changements intervenus dans le commerce, les IDE, les flux financiers et la diffusion des technologies forment de plus en plus un tout. Ils ont un dénominateur commun, à savoir qu'ils ont tous vu le jour sur fond d'ouverture économique et d'une influence de plus en plus grande des forces du marché mondial. Il s'agit d'un changement profond, qui affecte le rôle de l'Etat et le comportement des agents économiques.

Les échanges commerciaux et les IDE sont plus étroitement imbriqués maintenant que le système de production mondial façonne de plus en plus la structure des échanges, en particulier par la croissance rapide des échanges entre entreprises d'un même groupe. Dans le même temps, le commerce des composants et biens intermédiaires a augmenté, les changements qualitatifs intervenus dans la structure du commerce mondial et l'augmentation du commerce mondial et des composants et biens de production intermédiaires - sont peut-être aussi importants que l'augmentation quantitative des échanges, parallèlement, les placements de portefeuille et autres flux financiers sont devenus un déterminant de plus en plus important de l'environnement macroéconomique, qui façonne la structure des échanges et des investissements dans l'économie réelle¹².

1-2-1-6 Evolution des politiques économique: un des facteurs de l'accélération de la mondialisation a été un changement de la pensée économique, qui a commencé à se faire sentir dans les années quatre-vingt. Tandis que les pays industrialisés faisaient l'expérience de la stagflation, un nombre important de pays en développement, du fait de la crise de la dette, connaissaient une régression économique. Cela a nécessité une réflexion sur les modèles économiques prédominants aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Dans les pays en développement, la réflexion a notamment porté sur la politique de substitution des importations, qui commençait à s'essouffler. A l'inverse, les politiques d'industrialisation axées sur l'exportation adoptées par les nouvelles économies industrialisées d'Asie de l'Est rencontraient un succès manifeste¹³.

Les pays en développement endettés ont largement eu recours aux prêts d'ajustement structurel prévus par les institutions de *Bretton Woods*, qui ont joué un rôle important dans la redéfinition des stratégies commerciales et d'industrialisation et la condition la plus importante de ces prêts était la libéralisation des échanges et des IDE, et dans le cadre de ces

¹²-DUCHOU, A. Yung-Do, internationalisation des Etats et banques multinationales : acteurs, stratégie, régulation, op cit.

¹³-JAQUES.B. 2005, Un Monde meilleur ? Pour une autre approche de la mondialisation, Armand Colin.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

programmes d'ajustement structurel (PAS), la libéralisation des échanges et des investissements a beaucoup progressé dans les pays en développement.

La progression des doctrines économiques favorables au marché au cours des vingt dernières années a joué un rôle essentiel dans la mise en place des fondations qui allaient permettre l'émergence de la mondialisation.

1-2-2 les impacts de la mondialisation

Ici, on va présenter les effets de la mondialisation sur l'économie, le commerce, l'investissement et les finances.

1-2-2-1 L'impact sur la croissance économique : pour évaluer l'impact de la mondialisation, il faut commencer par observer l'historique des taux de croissance économique au niveau mondial et dans les différents pays. La croissance a été inégalement répartie entre les pays, qu'ils soient industrialisés ou en développement. Entre 1985 et 2000, la croissance du revenu par habitant n'a été supérieure à 3% par an que dans 16 pays en développement. Elle a été inférieure à 2% par an dans 55 pays en développement et elle a même été négative dans 23 d'entre eux¹⁴. Les opérations d'exportations et les flux d'investissement ont fait pousser cette croissance.

On prend l'exemple de la Chine qui a connue une croissance économique rapide et l'Inde avec une performance économique très importante, ces pays industrialisés dotés d'une base économique solide, riche en capitaux et en compétences et détenant la supériorité en matière technologique, ont été bien placés pour tirer des avantages substantiels de la mondialisation de l'économie.

L'expansion des marchés mondiaux des biens et des services a ouvert de nouveaux débouchés à leurs exportations, tandis que l'émergence de système de production mondiaux et la libéralisation des règles d'investissement ont créé de nouvelles opportunités pour les multinationales, augmentent le champ d'action de celles-ci et leur pouvoir sur le marché. De manière similaire, la croissance des marchés financiers mondiaux a accru les possibilités d'investissement à forte rentabilité sur les marchés émergents, ainsi que la supériorité technologique de ces pays industriels.

¹⁴Banque Mondiale, juin 2000, croissance par habitant.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

Autres groupes ayant indiscutablement tiré des avantages importants de la mondialisation : d'abord les grandes puissances économiques, déjà bien ancrés et dominants du commerce international. Ensuite un petit nombre de pays en développement qui ont réussi à augmenter leurs exportations et à attirer les IDE, en tête de ce groupe, on trouve les premières nouvelles économies industrielles de l'Asie de l'Est, qui ont désormais des revenus et des structures économiques comparables à ceux des pays industrialisés. D'autres pays d'Asie à revenu intermédiaires, les pays de l'Union européenne et des pays d'Amérique latine comme le Mexique et le Chili semblent également en passe de parvenir au même résultat¹⁵

1-2-2-2 L'impact de la libéralisation du commerce, des investissements et des finances :

Comment la mondialisation a-t-elle eu influence sur le commerce, les investissements et les finances et comment ces derniers ont créés l'emploi ?

Les différentes études sur l'impact des échanges sur l'emploi et les salaires dans le secteur manufacturier montrent que cet impact varie beaucoup selon les pays. En Asie l'augmentation des échanges commerciaux a généralement eu un effet favorable sur l'emploi et les salaires dans le secteur manufacturier. A l'inverse, dans certains pays d'Amérique latine, au Brésil ou au Mexique par exemple, l'emploi a diminué, dans ce secteur. Les salaires réels de la main-d'œuvre non qualifiée ont eu tendance à diminuer et l'écart salarial entre travailleurs qualifiés et travailleurs non qualifiés a augmenté de façon relativement nette¹⁶.

Dans l'ensemble, les IDE ont apparemment un effet positif sur la croissance et les données empiriques sur l'impact des IDE en termes d'emploi sont rares et ne permettent pas de généraliser¹⁷.

Les investissements transfrontières sont également un facteur potentiel d'augmentation de la croissance si le transfert de technologie et de compétences a des retombées positives sur l'économie locale. Dans ce cas, les investissements font augmenter la productivité du travail et les revenus, ce qui exerce un effet positif sur la croissance et l'emploi. Là encore, les données empiriques font apparaître des résultats inégaux. Certains pays ont bénéficié de retombées très importantes mais cela n'a pas été le cas de tous les pays. La leçon essentielle à tirer de la réussite de certains pays est que la présence d'entreprises locales capables

¹⁵ DUCOBU.A.Yung-Do, internationalisation des Etats et banques multinationales, op cit.

¹⁶ AIT MOKHTAR.O, 2013, revue sur la mondialisation : caractéristiques et impacts, Université Alger, P 22.

¹⁷ AIT MOKHTAR.O, Ibid. P 22.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

d'absorber les nouvelles technologies et de répondre aux nouvelles demandes est une condition majeure.

L'ouverture financière a également entraîné, dans certains cas, une mauvaise affectation des ressources et une augmentation du coût réel du capital. Cette mauvaise répartition des ressources se produit lorsque des bailleurs de fonds étrangers financent des investissements hasardeux par manque d'information. Le coût réel du capital augmente également lorsque les gouvernements relèvent les taux d'intérêts pour préserver la stabilité des taux de change. Parmi les autres effets secondaires de l'ouverture financière, on trouve la nécessité de maintenir un niveau beaucoup plus élevé de réserves de change et une plus grande vulnérabilité à la fuite du capital national¹⁸.

De manière plus fondamentale, l'ouverture des marchés financiers a limité la marge de manœuvre nécessaire pour déployer une politique macroéconomique anticyclique et avec l'ouverture des comptes des opérations en capital, le maintien d'un taux de change fixe implique de renoncer à la liberté de fixer les taux d'intérêts nationaux, tandis que la seule solution pour reprendre le contrôle de ces derniers consiste à laisser fluctuer le taux de change. De plus, la marge de manœuvre pour l'adoption de politiques budgétaires expansionnistes est souvent restreinte de manière sévère par les demandes des financiers étrangers¹⁹.

1-2-2-3 Finances publiques : la mondialisation affecte également les finances publiques. Citons notamment la baisse des taux d'imposition des facteurs de production plus mobiles. Dans les 30 pays les plus riches du monde, le taux moyen de l'impôt sur les sociétés est tombé de 37,6% en 1996 à 30,8% en 2003²⁰. Les mesures fiscales préférentielles mises en place pour attirer les IDE ont contribué à faire baisser les taux moyens d'imposition des investissements.

Nous passons à présent à analyser les avantages et les inconvénients de la mondialisation.

¹⁸ -Bernard Perret, 2008, L'évaluation des politiques publiques, collection La découverte ; facompo, France,

¹⁹-HENNRI.G, juin, 1999, Mythes et réalité de la mondialisation, In dossier documentaire de C.N.E .S, la mondialisation.

²⁰ AIT MOKHTAR.O, 2013 la mondialisation : caractéristiques et impacts, Université Alger, P 23.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

1-2-3 les avantages et les inconvénients de la mondialisation

Le phénomène de mondialisation a des effets positifs considérables pour certaines économies, mais pas seulement, la mondialisation présente aussi des effets négatifs qui sont considérés comme des risques.

1-2-3-1 Les avantages de la mondialisation

La mondialisation présente des avantages certains, mais ces avantages sont conditionnés à la capacité des pays à produire et surtout à exporter. Les principaux avantages de cette tendance mondiale sont :

- la mondialisation offre aux entreprises des débouchés mondiaux ;
- Pour les consommateurs, accroissement du bien-être et diversité des biens de consommation, un meilleur rapport qualité/prix;
- La mondialisation a permis l'émergence des nouveaux pays qui ont profité de l'ouverture de marchés (Corée du Sud, Taiwan, Chine et Brésil) ;
- Les flux de capitaux, des IDE notamment dirigés vers les PVD qui constituent une source supplémentaire de financement de ces pays ;
- Développement et essor de certaines activités, tel le tourisme ;
- Essor de l'immigration (moindre comparé à la liberté de circulation des biens et capitaux) qui peuvent offrir les meilleures possibilités d'emploi.

1-2-3-2 Les inconvénients de la mondialisation

- Les avantages de la mondialisation sont concentrés dans les pays déjà puissants, producteurs et exportateurs;
- Utilisation de la main d'œuvre à bon marché « cheap labour » ;
- Concentration de la richesse mondiale et inégalité des opportunités de développement ;
- Exploitation des matières premières dans les pays en voie de développement, donc un certain maintien de la DIT traditionnelle ;
- Une forte concurrence qui amène la disparition des petits producteurs (abandon des petites fermes) et limitation de l'action des syndicats ;
- Récurrence des crises financières qui se propagent vers le reste du monde (crise des subprimes);
- Trafic illégal plus facile (drogue, organes, etc.), corruption.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

La mondialisation offre aussi bien des avantages mais également des inconvénients sur tous les plans. Cependant, celle-ci semble plus avantageuse aux pays puissants et les autres pays qui arrivent à exporter sur le marché mondial.

Section 02 : Le commerce international et les échanges internationaux

Cette deuxième section, sera consacrée à l'analyse de l'évolution du commerce international. En effet, celui-ci a évolué d'une façon remarquable. Cette section sera divisée en deux sous-sections. Dans la première on va rappeler les théories du commerce international, dans la deuxième on va reprendre l'évolution de la structure du commerce international, la croissance des échanges internationaux, ainsi que les principaux pays importateurs et exportateurs dans le monde.

2-1 Les théories du commerce international

Le commerce international comprend toutes les opérations d'échange de bien et service sur le marché mondial. Il est aussi, une nécessité à toutes les nations du monde, il tient de fait qu'aucun pays ne dispose de toutes les ressources (matière première) ni de l'ensemble des facteurs de production (terre, capital, travail et technologie), sur son propre territoire. Le commerce international est une activité remontant loin dans l'histoire humaine. Aujourd'hui il connaît un développement spectaculaire du fait de la combinaison de plusieurs facteurs (production de masse, révolution des transports et des communications, cadre global mondialisé, sous la direction du GATT d'abord, et puis l'OMC par la suite). Ci-après sont exposées les principales théories du commerce international, les théories traditionnelles et les nouvelles théories.

2-1-1 Les théories traditionnelles du commerce international

Les théories traditionnelles expliquent les échanges internationaux, en se basant essentiellement sur les avantages comparatifs et les dotations en facteurs des pays. Ces théories sont: la pensée mercantilistes, la théorie des avantages absolus d'Adam Smith, la théorie des avantages comparatifs de David Ricardo et la théorie de la dotation factorielle ou le théorème HOS²¹.

²¹ RADJ.S, février 2014, la politique commerciale, mémoire de magistère, TIZI-OUZOU. P 10.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

2-1-1-1 La pensée mercantiliste

L'idée essentielle du mercantilisme est de soutenir que la richesse et la puissance d'une nation se mesurent par un excédent de la balance commerciale. Stéphane Becuwe (2006) précise que l'accumulation de richesse en question découle du solde excédentaire de la balance commerciale.

2-1-1-2 la théorie des avantages absolus d'Adam Smith

Selon sa théorie chaque nation tend à se spécialiser dans les secteurs pour lesquels elle a des avantages absolus, ainsi Smith prévoit que le commerce entre deux nations est basé sur l'avantage absolu. « les deux nations pouvant gagner en se spécialisant chacune dans la production du bien où elles disposent d'avantages absolus tout en échangeant une partie de leurs productions contre le bien où elles ont un désavantage absolu »²².

2-1-1-3 la théorie des avantages comparatifs de David Ricardo

D. Ricardo démontre le caractère mutuellement bénéfique de l'échange international pour les deux nations, même si l'une d'entre elles ne possède aucun avantage absolu dans la production de tous les biens. L'approche de Ricardo est fondée, sur l'étude des coûts relatifs. Le principe des avantages comparatifs vise à démontrer la nécessité et la supériorité du libre-échange sur l'autarcie. Ainsi, la théorie des avantages comparatifs de Ricardo, montre qu'il existe toujours un gain à la spécialisation même dans le cas où une nation ne possède aucun avantage absolu par rapport à une autre nation dans la production des deux biens²³.

2-1-1-4 la théorie des dotations factorielles ou la théorie pure du commerce international (HOS)

La théorie HOS ou Hecksche Ohlin-Samuelson porte sur les relations réciproques entre les proportions dans lesquelles les facteurs de production sont disponibles au sein de différents pays et les proportions dans lesquelles ils sont utilisés pour produire les divers biens. Pour cette raison, cette théorie est aussi appelée : la loi des proportions des facteurs.²⁴

²² RADJIL S, Ibid. P 12.

²³ BENAOUZIA.N et DJEAMOUNE. N, 2015, l'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie, mémoire de fin de cycle, université Béjaïa, P 6.

²⁴ STEPHANE. B, op.cit.P 38.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

Le prix relatif des facteurs constituant la mesure de leur rareté. Le facteur relativement abandon dans un pays aura un prix relativement moins cher par rapport au facteur rare, parce que sa rémunération sera nécessairement moins élevée.

2-1-2 Les nouvelles théories du CI

Les nouvelles théories expliquent le gain à l'ouverture et montrent que les spécialisations internationales dépendent dans une large mesure de la technologie, des rendements d'échelles croissants et de la différenciation des productions.

Ces nouvelles théories, traitent des approches néo-factorielles et néo-technologiques des économies d'échelles et le commerce international et des échanges de différenciation.

2-1-2-1 Les approches néo-factorielles et néo-technologiques

Ces théories démontrées par Hufbaner (1970) dans lesquelles la détermination des avantages comparatifs est fondamentalement basée sur le capital humain, ou bien sur la qualification du travail et l'innovation ou les changements de technologies. Ces analyses sont des extensions dynamiques du modèle H.O.S²⁵.

Pour les approches néo-factorielles prenant en compte le capital humain et la qualification du travail dans l'analyse théorique du commerce international ainsi dans l'explication empirique des déterminants des spécialisations.

Pour les approches néo-technologiques elles mettent l'accent sur le progrès technologiques et les changements dynamiques de technologies et leur impact sur le commerce international.

2-1-2-2 économies d'échelle et commerce international

Les rendements d'échelles croissants et la concurrence imparfaite occupent une place importante dans l'analyse et l'explication du commerce international.

2-1-2-3 les échanges de différenciations

La notion de différenciation des produits est introduite par Edward Chamberlain (1899-1967) dans son ouvrage intitulé la théorie de la concurrence monopolistique, n'a servi réellement de référence dans les analyses consacrées au commerce international qu'avec

²⁵ RADJI, S, Ibidem. P 21.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

l'avènement des nouvelles théories. Il existe deux types de différenciation : la différenciation verticale et la différenciation horizontale.

Pour la différenciation verticale : c'est lorsque les biens sont de qualité différentes et qui peuvent être hiérarchisées.

Pour la différenciation horizontale : lorsque les biens sont de même qualité et qui sont distingués en fonction de leurs caractéristiques.

2-2 l'évolution des échanges, structure du commerce international

Ici, on va d'abord présenter la structure du CI (structure par produit et par zone géographique) en s'appuyant sur des chiffres ensuite, on présentera des chiffres sur les échanges commerciaux, ainsi que les principaux pays importateurs et exportateurs qui font l'essentiel du commerce international actuellement.

2-2-1 La structure du commerce international

Le CI est structuré par des biens qui se répartissent et circulent entre des zones géographiques déterminées (entre les pays et les régions), il y a aussi les échanges interbranche et intra-branche, et c'est ce qu'on va présenter ci-après :

2-2-1-1 La structure du commerce international par produit

La structure par produits du commerce des marchandises a nettement évolué depuis les années 50 et 60. La part des produits agricoles et des produits des industries extractives se sont fortement réduits au profit des produits manufacturés.

La part des produits agricoles dans le commerce mondial de marchandises est passée de 40% en 1950 à moins de 8% en 2006. A l'opposé, le commerce des produits manufacturés a progressé dans les pays industrialisés, mais également dans les PVD. Ce commerce des produits manufacturés est caractérisé par l'importance des échanges de matériels de transports et des produits de l'automobile (38,8% et 9,6% du commerce international), de machines outils (17,7%), et de matériels informatiques et électronique (11,5%). En revanche, les échanges internationaux des produits des industries traditionnelles (textile, vêtements) n'occupent qu'une place restreinte (un peu plus de 3%)²⁶. De nombreux pays « du Sud » sont hyperspécialisés. Un grand nombre d'entre eux tirent la quasi-totalité de leurs recettes

²⁶ WWW.Oeconomia.net, DIEMER, document sur l'économie générale, P.365, consulté le 06/03/2017.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

d'exportations d'un petit nombre de matières premières, parfois même d'une seule matière première. C'est le cas de l'Arabie Saoudite pour le pétrole, de la Zambie pour le cuivre, du Niger pour l'Uranium, de Cuba pour le sucre, de l'Ouganda pour le café donc, les pays industrialisés ont une spécialisation plus complexe et plus diffuse. D'une part, leurs exportations sont beaucoup plus diversifiées, d'autre part chacun d'eux exporte et importe un grand nombre de produits semblables. Enfin, l'échange de chacun de ces biens s'effectue en provenance et à destination de ces mêmes pays.

Tableau N°01 : Part des biens et services dans le total des exportations mondiales (en %)

Période	1913	1963	1973	2011
Produits primaires	54,4	39,8	31,6	26,5
Produits agricoles	42,5	24,1	17,1	7,7
Minéraux	5,9	5,0	4,9	3,9
Combustibles	6,0	10,7	9,6	14,9
Produits manufacturés	30,6	43,2	49,5	53,9
Services commerciaux	15,0	17,0	18,9	19,5

(Source : OMC – 2013)

Les échanges de services (transports, voyages, autres services commerciaux) se sont développés plus tardivement que les échanges de biens sous l'effet des progrès des techniques d'information et de communication. Ils représentent aujourd'hui environ 20% des échanges et progressent à peu près au même rythme que l'ensemble du commerce mondial (OMC 2013).

2-2-1-2 La structure du commerce international par zones géographiques

Le commerce mondial est encore largement dominé par les pays développés. Les pays européens et l'Amérique du Nord réalisaient les deux-tiers des échanges mondiaux en 1984 et en 1973. L'Europe est considérée comme la région bénéficiant de plus d'ouverture au commerce mondial. La part de l'Europe dans le marché mondial est passée du tiers en 1948 à plus de la moitié en 1973 et c'est un commerce à l'intérieur de l'UE (commerce intra-zone).

Entre 1960 et 1970, les USA ont perdu leur position de domination, leurs exportations par rapport aux exportations mondiales se sont amenuisées passant de près de 25% du commerce mondial dans les années 50 à un peu plus de 12% à la fin des années 90.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

Ces périodes marquant ainsi le déclin de la Grande Bretagne (passant du 2^{em} rang au 6^{em} rang) et l'émergence de l'Allemagne tant que 1^{ere} puissance exportatrice mondiale. Dans les années en 1970 une montée en puissance des nouveaux pays industrialisés (NPI), notamment les quatre dragons asiatiques (Hong Kong, Taiwan, la Corée du Sud et Singapour), et deux pays d'Amérique Latine (le Mexique et le Brésil). La part des exportations de ces pays dans le commerce mondial a progressé de façon spectaculaire.

Cependant, dans la période récente, de nouveaux concurrents sont entrés sur la scène internationale : BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) représentent désormais près de 16,8% du commerce mondial de marchandises²⁷.

Mais, les autres pays en développement (Afrique et Amérique latine) et les pays en transition (ex bloc de l'Est) ont vu leur part de marché se réduire. la mauvaise spécialisation de l'Amérique latine et de l'Afrique dans les produits primaires et l'effondrement du bloc soviétique expliquent cette marginalisation du commerce mondial.

²⁷ WWW.Oeconomia.net, Ibid, consulté le 06/03/2017.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

Tableau N°02 : Exportations mondiales de marchandises, par région et par certaines économies (En milliards de dollars et en pourcentage)

Période	1948	1953	1963	1973	1983	1993	2003	2011
Monde en valeur	59	84	157	579	1 838	3 676	7 377	17 816
Monde en pourcentage	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Amérique du nord	28,1	24,8	19,9	17,3	16,8	18,0	15,8	12,8
Etats-Unis	21,7	18,8	14,9	12,3	11,2	12,6	9,8	8,3
Amérique du sud et centrale	11,3	9,7	6,4	4,3	4,4	3,0	3,0	4,2
Europe	35,1	39,4	47,8	50,9	43,5	45,4	45,9	37,1
Allemagne	1,4	5,3	9,3	11,7	9,2	10,3	10,2	8,3
France	3,4	4,8	5,2	6,3	5,2	6,0	5,3	3,3
Italie	1,8	1,8	3,2	3,8	4,0	4,6	4,1	2,9
Royaume-Uni	11,3	9,0	7,8	5,1	5,0	4,9	4,1	2,7
Communauté d'Etat indépendants	-	-	-	-	-	1,5	2,6	4,4
Afrique	7,3	6,5	5,7	4,8	4,5	2,5	2,4	3,3
Moyen-Orient	2,0	2,7	3,2	4,1	6,8	3,5	4,1	7,0
Asie	14,0	13,4	12,5	14,9	19,1	26,1	26,2	31,1
Chine	0,9	1,2	1,3	1,0	1,2	2,5	5,9	10,7
Japon	0,4	1,5	3,5	6,4	8,0	9,9	6,4	4,6
Inde	2,2	1,3	1,0	0,5	0,5	0,6	0,8	1,7

Source : OMC 2013/Communauté d'Etats indépendants

D'après les données du tableau ci-dessus, il est remarquable que le commerce international est fortement concentré sur un petit nombre de pays incluant les émergents (OMC, 2013)

- Trois pays (Chine, Allemagne, Etats-Unis) réalisent à eux seuls 27% des exportations mondiales de biens.
- Si l'on raisonne par zone géographique, on peut parler d'une tripolarisation des échanges mondiaux entre l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie (triade). A elle trois, elles concentrent près de 81% du commerce mondial. Pour chaque zone, plus de la moitié des échanges sont des échanges intra-zone à l'exception de l'Amérique du Nord.
- On peut expliquer leur importance par la multiplication des accords de libre-échange depuis la création du GATT et de l'OMC. ces accords permettent la suppression des droits de

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

douane, la libre circulation des marchandises, des capitaux et des hommes.ils favorisent donc les échanges entre les pays concernés par l'accord.

2-2-1-3 Echanges interbranches et échanges intra branche

Les échanges interbranches sont des échanges de différence qui résultent de la complémentarité des économies.une branche rassemble l'ensemble des établissements ou unités de production, qui produisent le même bien ou service. Un commerce interbranche est un commerce qui se fait entre branches différentes (achat de pétrole/vente de voitures).ce commerce concerne surtout des pays de niveau de développement différents, c'est-à-dire les échanges entre les pays développés et les pays en voie de développement (échange de biens manufacturés contre des produits primaires)²⁸.

Ainsi, les pays développés exportent essentiellement des biens manufacturés (80% de leurs exportations), dont la moitié comprend des biens d'équipements à haute technologie. Les pays en développement sont avant tout spécialisés dans les produits primaires (plus de 40% de leurs exportations) et même certains sont mono-exportateurs (80% de recettes d'exportation de la Côte-d'Ivoire proviennent du cacao et du café)²⁹.

Les échanges intra-branche sont des échanges de similarité qui résultent de la proximité des économies. Un commerce intra-branche est un commerce qui se fait à l'intérieur de la branche pour des produits qui se distinguent, soit au niveau de leur utilisation (papier couché/papier journal), soit au niveau de leur technologie (photo papier/photo numérique), soit au niveau de leur marque (Renault/Fiat), soit au niveau de leur qualité. Ce commerce met en concurrence des pays au niveau de développement similaire (échanges de biens manufacturés contre d'autres biens manufacturés).

2-2-2 la croissance des échanges internationaux

Dans ce point de notre travail, on va s'intéresser aux facteurs ayant permis l'essor du CI, ainsi que les principaux pays commerçants sur le marché mondial actuellement.

²⁸ <http://Sesnassena.Sharepent.com.fr>, 2013 les fondements du commerce international, consulté le 22/03/2017

²⁹ <http://Sesnassena.Sharepent.com.fr>, ibid, consulté le 22/03/2017.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

2-2-2-1 Les facteurs de croissance des échanges internationaux

Aucune nation ne peut prétendre satisfaire la diversité de ses besoins de façon autonome, et vivre en autarcie. L'échange entre les nations reste nécessaire, et c'est grâce à l'amélioration progressive des moyens de paiement, à la stabilisation des taux de change, ainsi qu'à la modernisation des moyens de transport, que les échanges entre nations ont été stimulés. Mais c'est surtout la diffusion des thèses libre-échangistes qui va donner un coup de fouet au commerce international. En effet, celles-ci inspirent directement les accords contractés entre les nations afin de libéraliser leurs échanges. On peut citer notamment le GATT (accord généraux sur les tarifs douaniers et le commerce) créé en 1947 dans le but de supprimer progressivement les barrières douaniers et remplacée en 1995 par l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), la CEE (Communauté Economique Européenne) fondée en 1957, puis l'Acte unique entré en vigueur en 1993, fondateur du marché commun européen, la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement) créée en 1964 et au cours de laquelle les pays riches se sont engagés sans contrepartie à abaisser leurs droits de douanes où les marchandises provenant du tiers-monde³⁰. Le développement du capitalisme, lui aussi a profondément contribué à l'expansion du commerce mondial. En effet, la recherche du profit a conduit les marchands à chercher de nouveaux débouchés. De même, la concurrence pousse les entreprises à réduire leurs coûts en augmentant leur productivité. Cela les pousse à utiliser des équipements plus efficaces, mais généralement plus coûteux. Elles doivent alors s'agrandir pour produire plus, afin de profiter d'économie d'échelle et vendre davantage en se positionnant sur des marchés plus vastes que leurs marchés nationaux.

En résumé, les facteurs qui ont boosté le développement du CI sont :

- la croissance de la production, la production de masse, notamment dans les pays capitalistes ;
- la révolution des transports et des technologies de la communication ;
- un cadre global de plus en plus libéralisé, d'abord dans le cadre du GATT ensuite dans le cadre de l'OMC ;
- la mise en place d'un système monétaire international, dans lequel le dollar reste la monnaie de paiement international ;

La construction de blocs commerciaux favorables au libre-échange, tel l'UE, l'ALENA, l'ASEAN.

³⁰ <http://www.letudiant.fr>, l'évolution du commerce mondial, P 132, consulté le 15/05/2017.

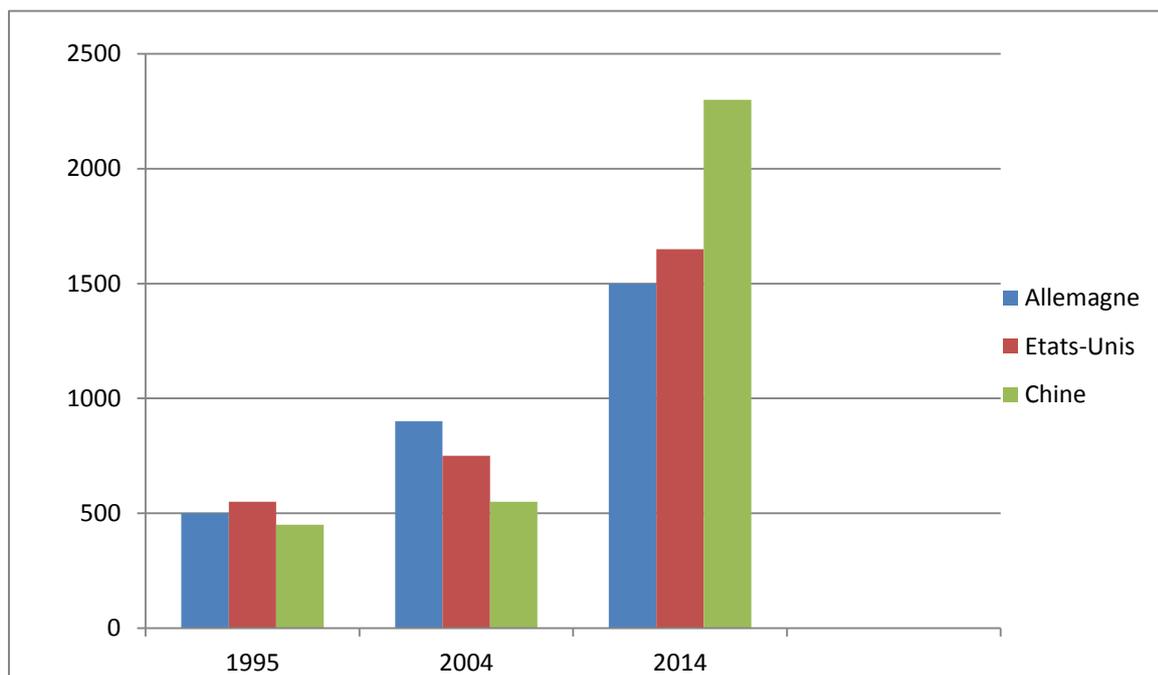
Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

2-2-2-2 les principaux pays importateurs et exportateurs dans le monde

L'opération import-export est une activité commerciale qui a pour objet l'acquisition de produits en prévenant de l'étranger (importation), et la vente des produits nationaux à l'étranger (exportation).

La structure des pays qui dominent le commerce international a évolué depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Les Etats-Unis d'Amérique dominaient largement, après 1945, mais ils sont rattrapés rapidement par les pays européens, tel l'Allemagne, la France, les Pays-Bas,... et aussi le Japon, qui s'est remis sur pieds en un temps record. D'autres pays asiatiques, connaissent le même essor dans les années 1970, qualifiés des quatre dragons. Depuis 1990, nous assistons à la montée sur la scène internationale des pays dit émergents : la Chine, l'Inde et d'autres pays.

Figure N°01 : Les principaux exportateurs mondiaux (1995-2014) (En milliards de \$US)



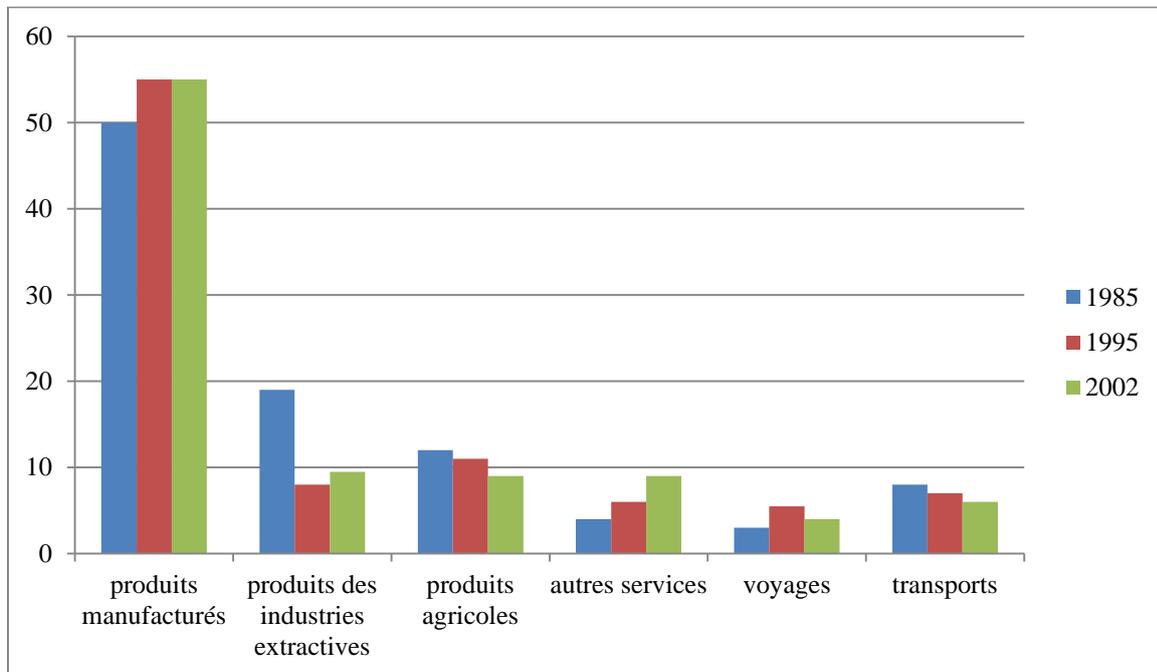
Source: Organisation Mondiale du Commerce, Statistiques du Commerce International 2015

D'après les données de la figure ci-dessus, on remarque l'importante évolution de la part de la Chine dans les exportations mondiales. Celle-ci a même dépassé des puissances mondiales, telles les Etats-Unis et l'Allemagne (comme le montre les données pour l'année 2014).

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

La part des exportations des économies en développement dans le commerce mondial est passée de 26% en 1995 à 44% en 2014, tandis que la part des exportations des économies développées est tombée de 70% à 52% (OMC 2014).

Figure N°02 : part des grandes catégories de biens et services dans les exportations mondiales (1985-2002) en %



Source : OMC, statistiques du commerce international 2003

D'après ces données, on constate que les produits manufacturés occupent la première place entre 1995 et 2002 par rapport aux autres biens et services et qui connaissent une forte croissance, ensuite en deuxième place les produits des industries extractives et les produits agricoles en troisième place, enfin les autres services, voyages et transport avec une croissance moyenne.

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

Tableau N°03 : principaux exportateurs et importateurs mondiaux de marchandises, 2014

(En milliards de dollars et en pourcentages)

Rang	Exportateurs	Valeurs	Part	Rang	Importateurs	Valeurs	Part
1	Chine	2342	12,3	1	Etats-Unis	2413	12,6
2	Etats-Unis	1621	8,5	2	Chine	1959	10,3
3	Allemagne	1508	7,9	3	Allemagne	1216	6,4
4	Japon	684	3,6	4	Japon	822	4,3
5	Pays-Bas	672	3,5	5	Royaume uni	684	3,6
6	France	583	3,1	6	France	678	3,5
7	Corée	573	3,0	7	Hong Kong	601	3,1
8	Italie	529	2,8	8	Pays-Bas	588	3,1
9	Hong Kong	524	2,8	9	Corée	526	2,8
10	Royaume	506	2,7	10	Canada	475	2,5
11	Russie	498	2,6	11	Italie	472	2,5
12	Canada	475	2,5	12	Inde	463	2,4
13	Belgique	471	2,5	13	Belgique	452	2,4
14	Singapore	410	2,2	14	Mexique	412	2,2
15	Mexique	398	2,1	15	Singapore	366	1,9
*16	Emirats arabes unis	360	1,9	16	Espagne	358	1,9
17	Arabie saoudite	354	1,9	17	Russie	308	1,6
18	Espagne	325	1,7	18	Suisse	276	1,4
19	Inde	322	1,7	19	Taipei chinois	274	1,4
20	Taipei chinois	314	1,7	20	Émirats arabes unis	262	1,4
21	Suisse	311	1,6	21	Turquie	242	1,3
22	Australie	241	1,3	22	Brésil	239	1,3
23	Malaisie	234	1,2	23	Australie	237	1,2
24	Thaïlande	228	1,2	24	Thaïlande	228	1,2
25	Brésil	225	1,2	25	Pologne	220	1,2
26	Pologne	217	1,1	26	Malaisie	209	1,1
27	Autriche	178	0,9	27	Autriche	182	1,0
28	Indonésie	176	0,9	28	Indonésie	178	0,9
29	République tchèque	174	0,9	29	Arabie saoudite	163	0,9
30	Suède	164	0,9	30	Suède	163	0,9
31	Turquie	158	0,8	31	République tchèque	152	0,8
32	Viet Nam	150	0,8	32	Viet Name	149	0,8
33	Norvège	144	0,8	33	Afrique de sud	122	0,6
34	Qatar	132	0,7	34	Hongrie	105	0,5
35	Irlande	118	0,6	35	Danemark	99	0,5
36	Danemark	111	0,6	36	Norvège	89	0,5
37	Hongrie	111	0,6	37	République slovaque	82	0,4
38	Koweït	104	0,5	38	Portugal	78	0,4
39	Nigéria	97	0,5	39	Romanie	78	0,4
40	Afrique du sud	91	0,5	40	Finlande	77	0,4
41	Iran	89	0,5	41	Israël	75	0,4
42	République slovaque	87	0,5	42	Chili	72	0,4

Chapitre 01 Mondialisation et tendance du commerce international

43	Iraq	85	0,4	43	Irlande	71	0.4
44	Venezuela	80	0,4	44	Philippine	68	0.4
45	Kazakhstan	78	0,4	45	Egypte	67	0.4
46	Chili	76	0,4	46	Argentine	65	0.3
47	Finlande	74	0,4	47	Colombie	64	0.3
48	Argentine	72	0,4	48	Grèce	63	0.3
49	Romanie	70	0,4	49	Nigeria	60	0.3
50	Israël	68	0,4	50	Iraq	59	0.3

Source : organisation mondiale du commerce, statistique du commerce international 2015

D'après les données du tableau, on constate que la chine, Etats-Unis et l'Allemagne sont les trois principaux pays importateurs et exportateurs de marchandises au monde.

Conclusion

La mondialisation est un phénomène complexe aux multiples retombées. D'un côté, elle est considérée comme une force résistible et bien faisable qui apportera la croissance et le développement économique pour les pays. De l'autre côté, on voit en elle la source de tous les maux contemporains.

Ainsi, le commerce international constitue un enjeu majeur pour les économies et les échanges commerciaux et ce dernier a connu une évolution remarquable et très importante vue la libéralisation et l'intensification des échanges entre plusieurs pays et plusieurs régions dans le monde.

Chapitre II :

**La politique commerciale
et son élaboration**

Introduction

La politique commerciale s'oppose par nature au processus d'ouverture, elle en constitue un frein plus ou moins puissant, car le protectionnisme est une notion graduelle, le libre-échange en constitue un cas limite, celui d'un degré zéro de protection, historiquement il s'agit de déterminer la politique commerciale la plus favorable aux intérêts nationaux compte tenu des structures internes de l'économie et des rapports de forces internationaux, dans ce présent chapitre on parlera dans la première section de l'élaboration de la politique commerciale et l'apparition des accords de libre échange, ainsi que le protectionnisme et le libre échange, la deuxième section sera consacré à la présentation des instruments constitutif de la politique commerciale (les barrières tarifaires et non tarifaires).

Section 01 : la politique commerciale entre protectionnisme et libre échange

Dans cette section, on va parler de l'élaboration de la politique commerciale et les accords qui ont permis sa libéralisation, ensuite on va distinguer les effets positifs et négatifs du protectionnisme et du libre échange.

1-1- L'élaboration de la politique commerciale et l'apparition des accords de libre échange

La politique commerciale, ou politique du commerce extérieur, est constituée de « l'ensembles des moyens dont dispose un Etat pour orienter les flux d'échanges d'un pays avec l'étranger. Dans la panoplie des instruments utilisables, on distingue les droits de douane et les tarifs douaniers et non douaniers ainsi d'autres outils »¹.

1-1-1 L'élaboration de la politique commerciale

L'élaboration d'une politique commerciale nationale est un processus complexe, faisant intervenir les représentants de l'Etat à différent niveaux, le monde des entreprises et des associations professionnelles, les syndicats et d'autres représentants de la société civile, plusieurs mesures législatives doivent être mises en place tout au long de la procédure.

L'ITC (International Trade Centre), le Centre du Commerce International coopère avec les parties prenantes à l'élaboration de la politique commerciale afin d'obtenir les meilleurs résultats, au niveau des pays, cela se fait par l'instauration de relation personnalisés avec les institutions d'appui au commerce et les décideurs politique. Plus le rôle de l'Etat est

¹ REBER.A.PASTOR(1980), congress and the making of Foreign economic, 1929-1976, Berkeley, University of California press, P9

important, moins l'économie d'un pays sera axée sur le marchés et cela dépendra également du système d'administration et du style de prise de décision politique qui apparue dans le même pays. A cet effet, l'ITC encourage également les institutions d'appui au commerce à participer activement aux consultations et encourager les décideurs politiques à s'engager dans un dialogue qui suit un véritable échange. L'objectif est d'améliorer à la fois la qualité de la politique commerciale d'un pays et d'assurer que celle-ci soit acceptable pour toute les parties prenantes, de nombreux pays ont mis en place une structure officielle d'organes consultatifs à caractère général et spécifique, qui permet l'échange d'informations entre les milieux d'affaires, les groupes d'intérêts et les gouvernements².

1-1-2- l'apparition des accords de libre échange

Après la seconde guerre mondiale, la volonté de promouvoir une réouverture commerciale des économies à était nécessaire. Sous l'impulsion des États-Unis les nouvelles institutions internationales promeuvent le libre échange.

1-1-2-1 le GATT

Le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade, en français accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) est signé en 1947 à Genève, Le GATT n'est pas une organisation internationale mais un simple accord liant des pays qui participent à des négociations pour mettre en place l'OIC (Organisation Internationale du Commerce) qui ne fonctionnera pas faute d'une ratification par le Congrès des Etats-Unis d'Amérique³. Sous l'égide du GATT huit rounds de négociations internationales se déroulent entre 1947 et 1994. Les négociations ont associé un nombre croissant de pays (119 lors de l'Uruguay round contre seulement 23 au départ). Elles ont contribué à un abaissement des droits de douanes moyens qui sont passés d'environ 40% en 1947 à près de 5% en 1994. Elles ont fait reculer les pratiques commerciales les plus coûteuses en termes de bien-être (dumping, quotas, Restriction Volontaires aux Exportations⁴....).

Le GATT repose sur quatre principes (règles) fondamentaux, adoptés par les signataires de l'accord, basés sur le non discrimination⁵.

a) Le principe de la nation la plus favorisée : en vertu de ce principe, si un pays membre accorde un avantage tarifaire à un autre pays, le premier doit impérativement et

² www.intracen.org , Centre du Commerce International, consulté le 19/02/2017.

³ BLANCHETON.B, 2008, histoire de la mondialisation, Edition De Boeck Université, Bruxelles, P 64.

⁴ BLANCHETON.B, Ibid.

⁵ MKIMER-BENGELOUNE.L, décembre 2013, modélisation des barrières non tarifaires et leur impact sur les échanges internationaux, thèse de doctorat en science économique.

inconditionnellement appliquer cet avantage à tous les autres pays contractants (aucun pays ne doit être traité moins favorablement qu'un autre).

b) Le principe du traitement national : il complète le principe NPF selon lequel un pays doit accorder à ses partenaires commerciaux et à leurs ressortissants les mêmes droits et avantages que ceux qu'il reconnaît à ses nationaux. Les membres doivent appliquer aux produits importés les mêmes traitements qu'aux produits similaires d'origine nationale.

c) Le principe de transparence ou (la concurrence loyale) : l'application d'une politique commerciale ouverte et libérale par les membres, ce principe exige que la protection soit renforcée par des dispositions qui interdisent aux pays membres d'appliquer des restrictions quantitatives aux importations, sauf dans des cas précis.

d) Le principe de réduction et de consolidation des droits de douanes : la réduction des droits de douanes entre les pays membres, et ses droits réduits doivent être consolidés (les pays sont tenus de ne plus les relever ultérieurement).

Le GATT a privilégié le recours aux droits de douane qui sont une forme de protection plus équitable et plus transparente en comparaison avec les barrières non tarifaires qui sont une forme de protection discriminatoire et susceptible de perturber les forces du marché.

Tableau N°04 : les cycles de négociations commerciales multilatérales de GATT de 1947 à 1994

Date	Cycle	Domaine couvert et décisions prises	Membres
Octobre 1947	Genève, Suisse	104 accords de réduction des droits de douane	23
Avril, août 1949	Annecey, France	147 accords de réduction des droits de douane	13
Septembre 1950, avril 1951	Torquay, Angleterre	Réduction des droits de douane de 25% par rapport au niveau de 1948, une centaine d'accords (la République Fédérale de l'Allemagne fait partie de la négociation)	38
Janvier, mai 1956	Genève	Réduction des droits de douane avec environ 60 nouvelles concessions tarifaires, le Japon a accédé au GATT en 1955	26
Septembre 1960, Juillet 1961	Genève, Dillon Round	49 accords bilatéraux de réduction des droits de douane (notamment entre la CEE et ses partenaires)	26
Mai 1964, Juin 1967	Genève, Kennedy Round	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des droits de douane de 35% • Mesures anti-dumping • Mécanismes préférentiels jugés insuffisants par les pays en développement 	62
Septembre 1973, Avril 1979	Genève, Tokyo Round	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des protections tarifaires de 34% • Mesures non tarifaires • Mise au point des codes anti-dumping 	102
Septembre 1986, avril 1994	Genève, Uruguay Round	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des droits de douane • Mesures non tarifaires • Agriculture, services, propriété intellectuelle • Règlement des différends textiles • Préférences commerciales pour les pays en développement • Etablissement de l'OMC 	123

Source : Organisation Mondial du Commerce

1-1-2-2 L'OMC

A partir de 1995, l'OMC prend le relai, cette organisation internationale constituée à la fois en une enceinte de négociations et une juridiction internationale, elle entend prolonger l'œuvre du GATT en matière de libéralisation commerciale mais introduire plus d'équité dans les rapports Nord-Sud. Les objectifs de l'OMC épousent ceux du GATT, en ajoutant l'ambition d'arbitrer efficacement les conflits commerciaux entre les pays membres⁶.

Elle s'appuyait sur plusieurs indices clés⁷ :

- Les politiques commerciales devraient être non discriminatoires comme l'expriment les principes du traitement national inconditionnel ;
- Le principe de base du commerce devrait être le très visible mécanisme tarifaire, un mécanisme qui a une incidence sur les prix, plutôt que d'autres mécanismes tels que les restrictions de la quantité ;
- Les barrières tarifaires et les autres obstacles au commerce devraient graduellement diminuer de sorte que l'on puisse profiter des gains du commerce et accroître le bien-être économique ;
- Le commerce découle surtout de l'activité d'entrepreneur privé, plutôt que des gouvernements ;
- On devrait permettre aux gouvernements d'imposer des obstacles à des importations de marchandises ayant fait l'objet de dumping ou ayant profité de subside, ou à tout autre niveau intolérable d'importation ;
- Les différends entre les membres devraient être résolus par un processus de consultation et de négociation et on devrait éviter les représailles et les mesures de rétorsion.

En 1995 l'OMC comptait 112 membres. Depuis de nombreux pays ont rejoint l'OMC comme l'Angola en 1996, la Lettonie en 1999, la Géorgie, la Jordanie et la Croatie en 2000, la Chine et la Lituanie en 2001, le Cambodge en 2004, l'Arabie Saoudite en 2005, le Viet Nam début 2007. En 2007 le nombre de ses membres atteint 150⁸. D'autres pays négocient leur adhésion comme le Russie. Cette croissance témoigne de l'attractivité de l'OMC et constitue un vrai succès pour l'institution même si par ailleurs elle rencontre des difficultés pour faire avancer la libéralisation dans les secteurs de l'agriculture et des services.

⁶ BLANCHETON.B, 2008, histoire de la mondialisation, Edition De Boeck Université, Bruxelles, P 65.

⁷ Michael.H et Bill.D, Théorie du commerce, politique commerciale et intégration transfrontalière, P 125.

⁸ BLANCHETON.B, Ibid. P 65.

Ainsi, la multiplication des accords commerciaux régionaux accélère également, de fait, le désarmement douanier, Le MERCOSURE est installé en 1991 (marché commun d'Amérique du Sud), il regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, en 1992 l'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud Est), qui rassemble dix pays, devient une zone de libre échange, l'ALENA (Association Nord Américaine de libre échange) est créée la même année et l'Union Européenne reste l'exemple le plus achevé d'intégration régionale, le processus d'intégration a été entamé dès les années 1950 avec notamment la signature du Traité de Rome en 1957. La communauté Economique Européenne s'est élargie à de nouveaux membres dans les années 1970-1980, les obstacles commerciaux ont été supprimés et les échanges se sont intensifiés au sein de la zone.

1-2 Le protectionnisme : avantages et inconvénients

Chaque pays adopte des politiques commerciales différentes selon leurs objectifs économiques et leurs niveaux de développement, et parmi ces politiques commerciales le protectionnisme et le libre-échange.

1-2-1 Définition du protectionnisme

Le protectionnisme est une politique économique qui vise à protéger la production ou l'espace national d'une manière générale, par la mise en place par un pays d'entraves aux échanges extérieurs (importations), et il suppose l'intervention de l'Etat qui impose un ensemble de lois et de règles.

Le protectionnisme peut être :

- Protecteur : protéger les travailleurs qui devraient perdre leur emploi du fait de la concurrence internationale ;
- Educateur : c'est lorsque l'Etat intervient par la protection des entreprises nationales nouvelles jusqu'à ce qu'elles soient capable et en mesure d'affronter la concurrence internationale.

Ainsi, les différentes mesures protectionnistes consistent à décourager les importations, à l'aide des barrières douanières et encourager les exportations avec diverses subventions.

1-2-1-1 Les principes du protectionnisme

Lors de l'entrée des produits étrangers sur un territoire national, le protectionnisme intervient par l'établissement des barrières tarifaires ou non tarifaires pour protéger la production nationale de la concurrence étrangère. On distingue 03 types de protections⁹ :

a) Le protectionnisme tarifaire : c'est d'imposer des taxes sur les produits importés pour augmenter leurs prix et les rendre très chers, par conséquent le consommateur préfère les produits nationaux.

b) Le protectionnisme non tarifaire : il a pour but de limiter la quantité de produits importés, et cela de différentes manières :

Le quota d'importation : c'est une restriction directe sur la quantité d'un bien importé ;

Les restrictions volontaires aux exportations qui sont des quotas acceptées par le pays exportateur ;

Les règles administratives : c'est l'ensemble de méthodes et procédures qui doivent être respectées dans l'opération d'importation, par exemple les délais d'attente en douane, identification des fabrications.

c) Le protectionnisme déguisé : c'est une autre forme d'action qui fausse la libre concurrence, et cela de différentes façons :

Le dumping qui représente la vente d'un produit à un prix inférieur aux coûts de revient ;

Les subventions et les avantages fiscaux accordés aux firmes nationales, pour vendre moins cher le produit à l'étranger ;

L'accès aux marchés publics, lorsque l'Etat donne la priorité aux produits nationaux lors des commandes, et interdit l'importation de produits étrangers équivalents moins chers.

⁹ [https:// www.ac-clermont.fr](https://www.ac-clermont.fr), fondements du commerce international, P 14, consulté le 20/01/2017.

1-2-1-2 Les avantages et les inconvénients du protectionnisme

Le protectionnisme est justifié pour permettre le développement et la protection des producteurs nationaux.

Friedrich List (1789-1846) : est un économiste allemand, il a développé l'idée selon laquelle l'Etat doit mettre en place des mesures protectionnistes afin de protéger les industries naissantes (le protectionnisme éducatif) de la concurrence étrangère, le temps qu'elles puissent affronter la concurrence internationale, une fois elles arriveront à compléter leur insuffisances, le libre échange reprend ses droits. Pour List, le protectionnisme devrait être appliqué pour certaines branches seulement parce qu'il avantage des prix élevés, au contraire du libre échange qui accroît la concurrence et fait baisser les prix des biens et améliore la qualité.

Ainsi, le protectionnisme peut apparaître comme une alternative au libre échange qui permettrait d'en atténuer les effets négatifs. Si dans certains cas une protection limitée et temporaire peut s'avérer utile, dans de nombreux cas, elle entraîne surtout des pertes.

a) Les avantages en raison de protectionnisme

- La protection des industries naissantes de la concurrence internationales ;
- Protéger l'emploi de la concurrence de la main d'œuvre bon marché ;
- Reconquérir les marchés intérieurs, pour pouvoir accéder aux marchés mondiaux ;
- Défendre les intérêts de certains agents économiques : exemple les agriculteurs ;
- La protection et l'assurance de l'emploi dans certains domaines, et le soutien du pouvoir d'achat à court terme ;
- La mise en pratique du développement économique par l'Etat tout en assurant la stabilité des industries nationales par conséquent garantir l'indépendance nationale à long terme.

b) Les inconvénients du protectionnisme

- Le ralentissement des échanges extérieurs ce qui va engendrer la diminution de la croissance à l'échelle mondiale ;
- Le manque de recherche et développement provoque le vieillissement du système productif nationale et des retards technologiques ;
- Le manque de débouchés extérieur et d'investissements par conséquent moins de rendement ;

- Le non satisfaction des consommateurs vue le manque de choix (diversité, qualité et prix).

1-3 le libre échange : avantages et inconvénients

Le libre échange est un système économique qui se caractérise par la suppression de toutes les entraves et obstacles (droits de douane ou taxes) qui empêchent la libre circulation des produits et services entre pays.

1-3-1 Fondement du libre-échange

La théorie du libre-échange est fondée sur la théorie des avantages comparatifs de Ricardo et sur les effets positifs de la concurrence, chaque pays doit se spécialiser dans la production de biens dans lequel il possède des avantages relatifs aux coûts de production.

La spécialisation internationale conduit à utiliser des facteurs de production dans les secteurs les plus avantageux, la concurrence internationale rend la production nationale forte et pousse les entreprises nationales à innover, à être concurrentielles.

1-3-2 Les conditions du libre-échange

La mise d'une politique de libre-échange suppose la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires, et parmi ces obstacles les droits de douane qui rendent les marchandises provenant de l'étranger trop chers sur le marché national. Ces tarifs ont été réduits de façon importante après la seconde guerre mondiale lors des négociations du GATT, ils sont passés d'une moyenne de 40% en 1940, à 25% en 1950 et 5% en 1990 (aller à l'OMC)¹⁰.

L'estimation des barrières tarifaires nécessite la suppression, des quotas et contingentements et limiter les importations par l'élaboration des règles protectrices sur certains produits étrangers qui ne correspondent pas aux normes techniques et sanitaires.

1-3-3 Les avantages et les inconvénients du libre-échange

Le libre échange comme les autres politiques commerciales présente des avantages et des inconvénients, qui seront présentés ci-dessous.

¹⁰ WWW.Oeconomia.net, DIEMER, document sur l'économie générale. P 354, consulté le 06/03/2017.

1-3-3-1 Les avantages du libre échange

- une allocation optimale des ressources au sein des pays libre-échangistes ;
- Le commerce international moteur de la croissance économique internationale ;
- La diversité des produits que les consommateurs peuvent obtenir ;
- Le libre échange permet aux entreprises d'acquérir de nouvelles technologies, par conséquent l'innovation continue ;
- L'amélioration de l'emploi et la possibilité de bénéficier de la main d'œuvre bon marché ;
- Permettre aux entreprises de produire davantage, vendre davantage et profiter d'économies d'échelle ;
- Le libre-échange permet aux entreprises d'avoir des débouchés internationaux, un marché mondial.

1-3-3-2 Les inconvénients du libre échange

- Détérioration de la balance commerciale ainsi que l'emploi ;
- Perte d'indépendance des pays ;
- Favorisation des pays qui exploitent le plus leurs main d'œuvre ;
- La dominance des grands pays (les pays développés) et qui imposent par la suite une DIT.

Pour éviter les aspects négatifs de ces deux politiques (le protectionnisme et le libre-échange), plusieurs pays doivent mettre en œuvre des politiques mixtes. D'une part, le libre-échange lorsqu'il s'agit davantage sur certains secteurs, d'autre part, le protectionnisme quant il s'agit des secteurs en voie de développement comme le cas des industries naissantes.

Exemple de l'Accord de libre échange nord américain ALENA

Cet accord est entré en vigueur en 1994, cet accord de libre échange nord américain met en présence les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et le Mexique, l'ALENA possède des spécificités qui lui sont propres dont celles touchant au domaine de la concurrence d'investissement (traitement national pour les investissements étrangers).

Parmi les objectifs de cet accord on trouve :

- Elimination de tous les obstacles qui empêchent la libre circulation des produits et services commerciaux entre les territoires concernés ;
- Favoriser la concurrence loyale dans la zone de libre échange ;
- Encourager les investissements dans les territoires concernés.

L'ALENA vise à donner une protection étendue et large aux acteurs économiques ainsi qu'à leurs activités, et elle ne s'applique pas seulement au commerce des biens et services mais également à l'investissement¹¹.

Section 02 : les barrières tarifaires et non tarifaires

Cette deuxième section sera consacrée à présenter les différents barrières tarifaires et non tarifaires de la politique commerciale, qui seront réparties respectivement dans la première et la deuxième sous-section.

2-1 les barrières tarifaires (BT)

Les barrières tarifaires sont essentiellement des droits de douane imposés par un Etat ou une zone économique lors de l'entrée de certains produits ou marchandises sur leurs territoires. Ces droits de douane diffèrent selon les produits et les pays d'importation, ils sont exprimés en pourcents.

2-1-1 Définition du droit de douane

Le droit de douane est l'instrument le plus ancien de la politique commerciale¹², Ce droit de douane peut prendre plusieurs formes à savoir : un droit de douane ad valorem, spécifique, combiné, variable ou dégressif.

2-1-1-1 Le droit de douane ad valorem : le droit de douane est dit ad valorem lorsqu'il s'agit d'une valeur et prend la forme d'un impôt proportionnel à la valeur du bien échangé, suivant un pourcentage prédéfini dans le tarif douanier, et généralement ce type de droit concerne le prélèvement d'une taxe fixe en % lors du passage de la marchandise sur les frontières.

¹¹ ALANE.H , 2008, la question des zones de libre échange, étude de cas de l'accord d'association Algérie Union Européenne, Mémoire de magistère, Bejaia. P 70.

¹² RADJIS, février 2014, la politique commerciale cas de l'Algérie : Etat des lieux et perspectives, mémoire de magistère en Economie et finance internationales. P 55.

2-1-1-2 Le droit de douane spécifique : c'est un impôt qui est défini autant que montant fixe, appelé ordinairement « tarif », par unité physique de bien importé ou exporté.

2-1-1-3 Le droit de douane combiné ou mixte : ce droit est utilisé lorsque, les deux droits ad valorem et spécifique sont appliqués à la fois sur un bien échangé.

2-1-1-4 Le droit de douane dégressif : ce droit est dit dégressif lorsque les tarifs et taux respectifs varient, en baisse sur la base d'un système de fourchette appliqué successivement à la valeur en douane et au nombre d'unités physiques.

De toutes les formes évoquées de droits de douane, le droit ad valorem et le droit spécifique restent les droits les plus utilisés.

2-2 les barrières non tarifaires (BNT)

Ces barrières non tarifaires ou bien le nouveau protectionnisme constituent des normes, des quotas ou des licences d'importation, elles constituent d'autres obstacles plus qualitatifs.

2-2-1 Les quotas à l'importation

Ils sont appelés aussi les contingents à l'importation, ces quotas constituent la forme la plus importante des barrières non tarifaires, les quotas consistent à limiter la quantité des biens importés sans modification dans leur prix sur le marché domestique.

Le quota ou le contingent « consiste à fixer la quantité maximale d'une certaine marchandise dont l'importation ou l'exportation est autorisée pendant une période donnée¹³ ».

Le contingent désigne une limitation par voie d'autorité de la quantité d'un bien acceptée à l'importation pour une certaine durée de temps déterminée, le volume des importations d'un produit donné ne devra dépasser une certaine quantité, un certain contingent. Lorsque celui-ci est atteint, l'importation de toute quantité supplémentaire devient impossible jusqu'à la nouvelle période¹⁴.

Les pays font recours aux quotas d'importation dans le but de protéger certains secteurs d'activité, ou bien pour influencer la balance des paiements, ou encore pour stimuler les importations des produits manufacturés. Cependant, un pays peut avoir préférence aux quotas à l'importation à l'usage des droits de douane, parce que les quotas offrent une

¹³ CLAUDE J BERR et HENRI.T, 1997, introduction au droit douanier, Dalloz, p.89.

¹⁴ GUENDOUZI. B, 2008, Relations économiques internationales, Ed. El Maarifa, p.55.

meilleure garantie contre la concurrence étrangère, par conséquent, une meilleure planification de la structure de la balance des paiements. Ainsi les droits de douane n'ont pas le caractère discriminatoire que peuvent avoir les quotas dans la mesure où il est facile d'attribuer des licences à des entreprises spécifiquement choisis.

Enfin, même si le quota est une barrière non tarifaire, il est considéré comme un instrument classique du protectionnisme à l'égard des BT. En principe, l'OMC interdit les barrières non tarifaires (quota) destinées à limiter les échanges dans le but d'assurer une protection pour les entreprises locales, d'où le recours à ce qu'il convient d'appeler le nouveau protectionnisme.

2-2-2 Les nouvelles formes du protectionnisme

Le nouveau protectionnisme ou bien la barrière para-tarifaire¹⁵, ce nouveau protectionnisme regroupe à la fois les restrictions volontaires à l'exportation, les normes de qualité, les réglementations techniques et administratives.

2-2-2-1 Les restrictions volontaires aux exportations (RVE)

Se sont l'une des formes les plus importantes des barrières non tarifaires, elles constituent une alternative au quota d'importation et elles sont considérées comme un accord bilatéral entre deux pays (l'un importateur et l'autre exportateur), ils sont fréquemment exigés du pays importateur et acceptés volontairement par le pays exportateur dans le but de prévenir toute restriction commerciale beaucoup plus défavorable à son égard.

Ce type d'accord a connu un développement très important durant les années 1980, elles touchent principalement les secteurs du textile, de l'automobile, de la sidérurgie ou encore de produits électroniques et concernent pour leur majorité les échanges entre les USA, la Communauté Européenne d'une part et de nouveaux pays industrialisés (Japon, Corée du Sud et autres..) de l'autre part.

¹⁵ RADJIS, février 2014, la politique commerciale cas de l'Algérie : Etat des lieux et perspectives, mémoire de magistère en Economie et finance internationales, P 84.

2-2-2-2 Les normes de qualité, réglementation, techniques administratives

Généralement, les produits importés sont censés d'être équivalents aux normes basées sur des considérations liées à l'environnement, l'hygiène, la santé, la sécurité ou encore à la police sanitaire des végétaux et des animaux.

Ainsi, les normes techniques se répartissent-elles en prescriptions techniques obligatoires et facultatives. Elles sont obligatoires lorsqu'il s'agit de prescription visant à assurer effectivement la sécurité, la santé, la protection de l'environnement, édictés sous forme de textes législatifs ou réglementaires, par les pouvoirs publics habilités (institutions nationales, autorités communautaires).

Le non-respect des prescriptions techniques obligatoires a pour conséquence, au plan juridique, l'interdiction d'introduire le produit concerné sur le marché domestique.

2-2-3 Les autres formes du nouveau protectionnisme

Les pouvoirs publics disposent d'autres instruments permettant d'exercer sur leurs échanges avec l'extérieur, et qui sont : les cartels internationaux, le dumping et les subsides à l'exportation.

2-2-3-1 Les cartels internationaux

Un cartel international peut être défini comme étant une organisation formée de fournisseurs (entreprise ou gouvernements) appartenant à plusieurs pays et produisant dans le même secteur d'activité qui s'accordent pour contribuer ou limiter plus précisément la production et les exportations d'un bien dans le but de préserver les intérêts de l'organisation de manière générale et d'accroître les profits en particulier.

Cependant, comme le prédit la théorie économique, « les cartels ont une forte stabilité interne qui provoque souvent leur disparition ou leur échec. S'il réussit, le cartel peut se comporter comme un monopoleur qui maximise son profit global¹⁶ ».

2-2-3-2 Le dumping

Le dumping est considéré comme une barrière non tarifaire aux échanges extérieurs, il peut se définir comme étant l'exportation par une firme, d'un bien à un prix inférieur à son coût de production ou bien inférieur au prix domestique.

¹⁶ SALVATOR. D, op. cit. p.31.

Deux conditions sont retenues pour pouvoir exercer le dumping et qui sont les suivantes :

Les biens exportés avec des prix bas ne doivent pas faire l'objet de réimportation ;

La firme qui pratique le dumping doit détenir la position de monopole ou bien agir dans le cadre de cartel.

Il existe plusieurs formes de dumping qui sont : le dumping persistant, le dumping sporadique, le dumping prédateur et enfin le dumping social.

a) Le dumping persistant : c'est une stratégie de maximisation de profit, où la firme vend un bien à un prix bas sur le marché mondial que sur le marché domestique.

b) Le dumping sporadique : c'est lorsque une firme vend à titre occasionnel, un bien sur un marché étranger à un prix inférieur à son coût de production ou bien au prix domestique.

c) Le dumping prédateur : il vise l'élimination des concurrents par la pratique du monopoleur domestique, ce dumping permet à la firme de tirer avantage du pouvoir monopolistique acquis. Ce dumping prédateur empêche les échanges internationaux par la concurrence déloyale qu'il exerce et constitue une pratique discriminatoire.

d) Le dumping social : qui reproche les producteurs des pays développés aux pays du Sud en évoquant divers motifs, parmi ces motifs : travail des mineures et absence de droit d'exercice syndical.

2-2-3-3 Subvention et subsides à l'exportation

Une subvention à l'exportation est une aide versée par les pouvoirs publics sur le budget de l'Etat aux entreprises qui versent une partie de leur production sur les marchés étrangers.

Les effets d'une subvention à l'exportation concernent le bien-être du consommateur, par exemple si le bien-être de consommateur se dégrade et celui des producteurs s'améliore l'Etat serait perdant du fait qu'il doit consacrer une part de son budget pour le financement de la subvention. En plus, les termes de l'échange se dégradent par la subvention à l'exportation.

Pour les subsides à l'exportation leurs objectifs est de booster les exportations du pays tout en utilisant divers procédés qui sont : paiement directs, diminution d'impôt et taxes, prêts subsidiés aux exportateurs nationaux existant ou potentiel.

Tableau N°05 : les effets des différentes politiques commerciales

	Droit de douane	Subvention aux exportations	Quota d'importation	Restriction volontaires aux exportations
Surplus du producteur	augmente	augmente	augmente	Augmente
Surplus du consommateur	Diminue	diminue	diminue	Diminue
Recettes publiques	augmentent	Diminuent (les dépenses publiques augmentent)	Inchangée (rentes aux détenteurs de licences)	Inchangée (rentes aux étrangers)
Bien-être	Ambigüe (diminue pour les petits pays)	diminue	Ambigüe (diminue pour les petits pays)	Diminue

Source : Krugman. P, Obstfeld. M. 2010 « Economie internationale » Ed de Boeck. P 201

D'après le tableau, l'usage des politiques commerciales constituants : droits de douane, subventions aux exportations, quotas d'importations et restrictions volontaires ont fait augmenter le surplus du producteur au contraire du surplus du consommateur qui a diminuer, ainsi, les droits de douane ont fait que les recettes publiques augmentent et diminuent pour les en ce qui concerne les subventions aux exportations, et pour les deux autres politiques elles sont inchangées, et pour le bien-être, il diminue pour les petits pays en ce qui concerne les droits de douane et de quotas, et c'est pareil pour les deux autres subventions et restrictions.

Conclusion

En conclusion, d'après ce chapitre la politique commerciale est essentielle pour chaque pays, le libre- échange permet des gains importants et considérables sur le bien-être social collectif, mais malgré ces gains plusieurs pays prennent de mesures protectionnistes dans le but de protéger leurs économies, et ces mesures protectionnistes qui sont les droits de douane ou bien les barrières tarifaires, il ya aussi les barrières non tarifaires qui prennent plusieurs formes et les effets de ces barrières non tarifaires peuvent être équivalent à ceux d'un droit de douane comme ils peuvent être plus efficace.

Chapitre III :

Analyse de l'évolution du commerce extérieur et de la politique commerciale en Algérie

Introduction

Ce dernier chapitre est consacré à l'analyse de la politique commerciale en Algérie, cette dernière a évolué depuis l'indépendance, dans les années 1970 le pays a mis en place un monopole de l'État sur le commerce extérieur soutenu par une réglementation fondée sur le contrôle total de toutes les opérations avec l'étranger, mais à partir des années 1986, l'Algérie s'est engagée dans un processus de libéralisation du commerce extérieur, tout en cherchant à maîtriser l'ouverture avec le rétablissement des échanges extérieurs. C'est ce qu'on va traiter dans ce présent chapitre où on va présenter dans la première section le commerce extérieur de l'Algérie (l'évolution de l'orientation économique et l'évolution de son commerce extérieur), ensuite dans la deuxième section, on va présenter la politique commerciale en Algérie (le cadre réglementaire de son commerce extérieur, les principaux accords signés par l'Algérie ainsi les barrières tarifaires et non tarifaires appliqués en l'Algérie).

Section 01 : le Commerce extérieur en Algérie

Cette section aura intérêt à présenter d'abord l'évolution de l'ouverture économique de l'Algérie ensuite l'évolution de ses échanges extérieur.

1-1 l'évolution de l'orientation économique de l'Algérie

On peut scinder l'ouverture économique de l'Algérie en trois périodes : d'abord la période 1986- 1994, ensuite la période 1994 -1998, pour terminer avec la période 1998-2015.

1-1-1 1986 à 1994 : une ouverture économique et commerciale

Le réel changement dans la situation économique et financière en Algérie, apparait après la crise de 1986, liée à la dégradation des prix du pétrole, ce qui a fait chuter les revenus d'exportations de 40% et accru les échéances de la dette extérieur, par conséquent toute l'économie algérienne est paralysée. Afin de sortir de la crise, l'État algérien qui exerçait le monopole sur le commerce extérieur à fait recours à l'endettement auprès de FMI (les premiers contacts de l'Algérie avec le FMI) et c'est à partir de là que l'Algérie s'est engagé dans le processus de libéralisation en s'ouvrant à l'international¹.

¹<http://halshs.archives-ouvertes.fr>, MEHDI. A, 2011, l'ouverture commerciale de l'Algérie P.10, consulté le 11/04/2017.

1-1-2 1994 à 1998 : le plan d'ajustement structurel (PAS)

La crise économique et financière subie depuis 1986 a poussé le gouvernement à demander le rééchelonnement de sa dette extérieure et l'application d'un PAS, les discussions se fondent sur les questions du secteur public, sa restructuration et sa privatisation, sur le rôle de l'État tant qu'acteur économique ainsi que sur la libéralisation du commerce extérieur. De sa part l'État, a accepté la mesure standard d'ajustement structurel sans continuité avec le processus de réformes préalablement engagé. Ce PAS concerne la libéralisation du régime de change, la libéralisation du commerce extérieur, la libéralisation des prix, la réforme des entreprises publiques et le développement du secteur privé, la modernisation et la réforme des finances publiques.

Ainsi en 1996, l'Algérie réactive le dossier de l'accession à la nouvelle Organisation Mondiale du Commerce (OMC), les pays en développement dont l'Algérie en bénéficie d'une franchise douanière pour leur exportations vers les pays industrialisés et pour pouvoir bénéficier de cet avantage ils doivent accepter la création d'une zone de libre-échange, cela a conduit l'État algérien à ouvrir des négociations avec l'Union Européen (UE) dans le cadre du processus de Barcelone 1995 dont l'objectif est d'aboutir à une zone de libre-échange à travers l'accord d'association signé en 2002 et l'adhésion à la grande zone de libre-échange².

1-1-3 La période de 1998 à 2015

Cette période s'ouvre avec la fin du PAS et le retour des équilibres macroéconomiques et financiers, cette situation équilibrée correspond à l'amélioration et à l'accroissement des prix des hydrocarbures, à partir du second semestre 1999 le pays passe d'une situation de déficit de ressources financières (1986- 1996) à une situation d'excédent à partir de 2000, et à partir de cette même période (2000), plusieurs modifications ont été apportées à la politique commerciale en Algérie à savoir :

- L'abaissement et la simplification des droits de douane ;
- L'approfondissement du processus de démonopolisation des activités économiques;
- La libéralisation de la majorité des activités.

² MEHDI. A, Ibid.

Chapitre 3 Analyse de l'évolution du commerce extérieur et de la politique commerciale en Algérie

1-2 Evolution du commerce extérieur en Algérie

Le commerce extérieur en Algérie a évolué d'une manière considérable vu les accords commerciaux signés entre l'Algérie et les différents pays ainsi que la libéralisation des échanges avec l'étranger depuis les années 1990, et c'est ce qu'on va présenter ci-après.

Dans cette première sous-section, on va analyser l'évolution de la balance commerciale en Algérie depuis 2000, les principaux produits importés et exportés, ainsi que les principaux clients et fournisseurs du pays. Ces évolutions sont la conséquence entre autre de l'ouverture commerciale de l'Algérie.

1-2-1 La balance commerciale

Les données sur le commerce extérieur de l'Algérie depuis 2000, montrent une évolution aussi bien des importations que des exportations, comme on peut lire dans le tableau suivant :

Tableau N° 07: évolution des échanges commerciaux et de la balance commerciale période 2000 à 2010 (en milliards USD)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Balance commerciale	12,3	9,61	6,7	11,14	14,27	26,81	34,06	34,24	40,6	7,78	10,54
Exportations	21,65	19,09	18,71	24,47	32,22	46,38	54,74	60,59	78,59	45,18	60,78
Dont :											
Hydrocarbures	21,06	18,53	18,11	23,99	31,55	45,59	53,61	59,61	77,19	44,41	56,1
Autres	0,59	0,56	0,61	0,47	0,67	0,79	1,13	0,98	1,4	0,77	4,68
Importations	9,35	9,48	12,01	13,32	17,59	19,57	20,68	26,35	37,99	37,4	50,24

Source : Banque d'Algérie.

D'après les résultats du tableau, on constate que les exportations en Algérie ont augmenté d'une manière remarquable surtout de la période allant de 2005 jusqu'au 2010, dont celles des hydrocarbures qui représente la plus grande part de ces exportations, passant de 21,65 Milliards de dollars en 2000 pour atteindre 60,78 Milliards de dollars en 2010 et cela s'explique par l'augmentation des prix du pétrole.

Pour les importations leur évolution a été lente par rapport aux exportations entre 2000 et 2006 mais à partir de l'année 2007 elles croissent de manière spectaculaire, passant de 20,68 Milliards de dollars en 2006 à 50,24 Milliards de dollars en 2010.

Chapitre 3 Analyse de l'évolution du commerce extérieur et de la politique commerciale en Algérie

L'évolution des exportations et leurs parts dans le commerce mondial sont reprises dans le tableau suivant :

Tableau N° 08 : part des exportations de l'Algérie dans le commerce mondial période 2001-2012 (en millions USD)

Années	Exportations mondiales*	Exportations Algériennes**					
		Total	%	Hors Hydrocarbures	%	Hydrocarbures	%
2001	6 191 000	19 132	0,309	648	0,010	18 484	0,299
2002	6 492 000	18 825	0,290	734	0,011	18 091	0,279
2003	7 586 000	24 612	0,324	673	0,009	23 939	0,316
2004	9 218 000	32 083	0,348	781	0,008	31 302	0,340
2005	10 495 000	46 001	0,438	907	0,009	45 094	0,430
2006	12 120 000	54 613	0,451	1 184	0,010	53 429	0,441
2007	14 120 000	60 163	0,043	1 332	0,009	58 831	0,417
2008	16 140 000	79 298	0,491	1 937	0,012	77 361	0,479
2009	12 542 000	45 194	0,360	1 066	0,008	48 128	0,352
2010	15 274 000	57 053	0,373	1 526	0,010	55 527	0,364
2011	17 816 000	73 489	0,412	2 062	0,012	71 427	0,401
2012	17 850 000	71 866	0,408	2 062	0,011	69 804	0,391

Source : * données OMC, ** données CNIS

D'après les données de ce tableau, on peut dire que les exportations Algériennes ont augmenté d'une manière progressive à travers les années de 2001 jusqu'au 2012, notamment celles des hydrocarbures qui représentent la part la plus importante de l'ensemble des exportations en Algérie, mais par rapport aux exportations mondiales ceci reste marginal et insignifiant.

De même, l'évolution des importations et leurs parts dans le commerce mondial est décrit dans le tableau suivant :

Chapitre 3 Analyse de l'évolution du commerce extérieur et de la politique commerciale en Algérie

Tableau N° 09: part des importations de l'Algérie dans le commerce mondiale période 2001-2012 (en millions USD)

Années	Importations mondiales*	Importations Algériennes**					
		Total	%	Hors Hydrocarbures	%	Hydrocarbures	%
2001	6 483 000	9 940	0,153	9 801	0,151	139	0,002
2002	6 742 000	12 009	0,178	11 864	0,176	145	0,002
2003	7 867 000	13 534	0,172	13 420	0,171	114	0,001
2004	9 568 000	18 308	0,191	18 135	0,190	173	0,002
2005	10 860 000	20 357	0,187	20 145	0,185	212	0,002
2006	12 444 000	21 456	0,172	21 212	0,170	244	0,002
2007	14 311 000	27 631	0,193	27 307	0,191	324	0,002
2008	16 541 000	39 479	0,239	38 885	0,235	594	0,004
2009	12 736 000	39 294	0,309	38 547	0,304	549	0,004
2010	14 464 000	40 473	0,280	39 747	0,275	955	0,007
2011	15 077 000	47 247	0,313	46 083	0,306	1164	0,008
2012	18 155 000	50 376	0,277	45 421	0,250	4 955	0,027

Source : * données OMC, ** données CNIS

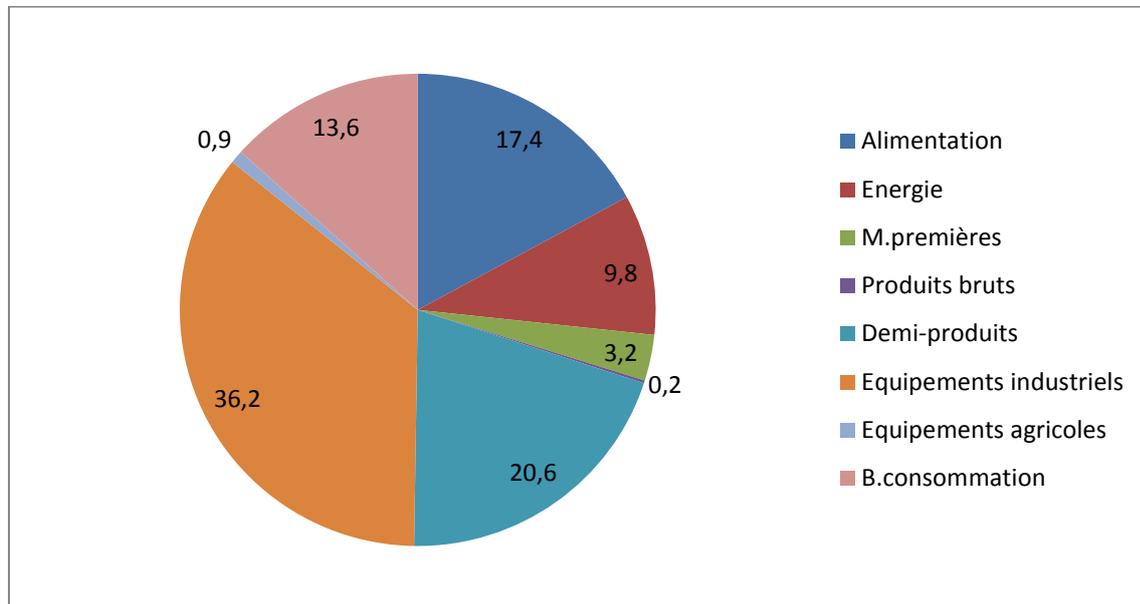
D'après le tableau ci-dessus, on observe que les importations en Algérie, ont augmenté d'une manière considérable entre 2001 et 2012, et qui sont principalement des importations hors hydrocarbures.

D'après ces deux tableaux, on peut dire que le poids des exportations algériennes hors hydrocarbures par rapport aux exportations mondiales est insignifiant et que l'Algérie ne possède pas de produits variés à exporter. Par contre, les importations algériennes et notamment celles hors hydrocarbure représentent un poids significatif, donc l'Algérie importe tout et n'exporte qu'une seule matière première qui est les hydrocarbures, ce qui rend très fragile son équilibre interne. La diversification de l'économie est une voie inévitable.

1-2-2 Les principaux produits importés et exportés en Algérie

Les produits importés en Algérie sont très variés, alors que les produits exportés restent très limités, dominés par les hydrocarbures.

Figure N° 03: structure des importations de marchandises par groupe de produits en 2013



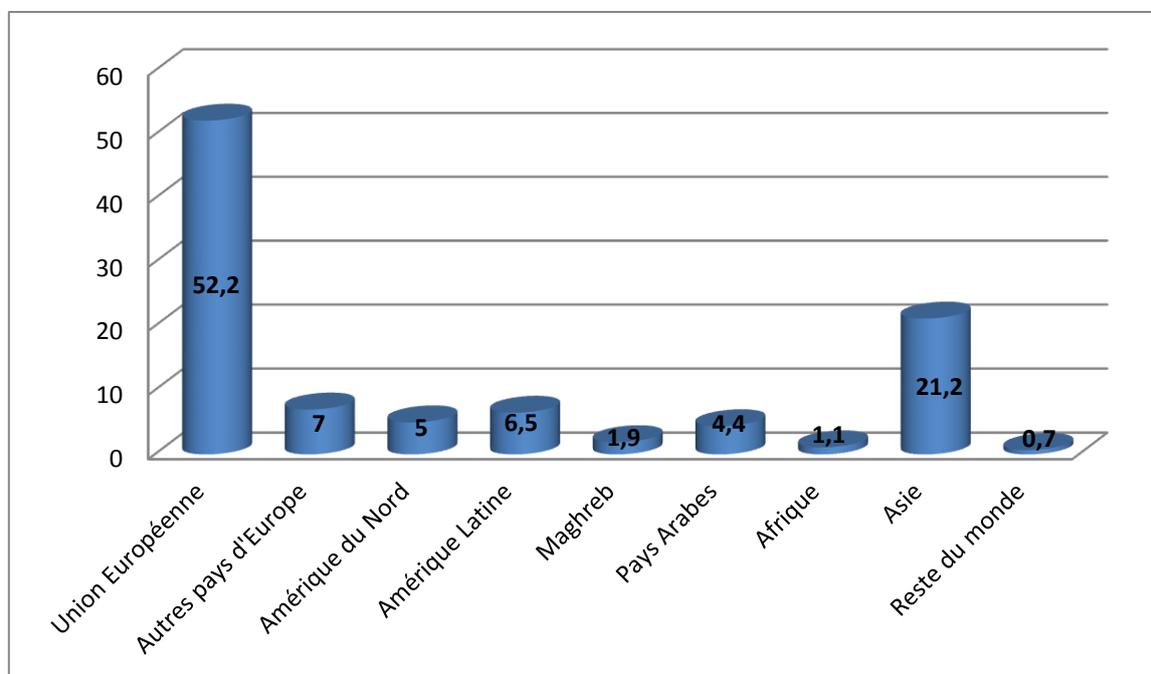
Source : www.douane.gov.dz , Centre National de l'Information et des Statistiques Alger2013

D'après cette figure, on peut dire que l'Algérie importe une variété importante de produits à savoir : les équipements industriels qui représentent la part la plus importante de 36,2 ainsi que les demi-produits 20,6%, ensuite les produits alimentaires 17,4% et les biens de consommation avec un volume de 13,6%, l'énergie 9,8% et en dernier lieu les matières premières avec 3,2%, équipements agricoles 0,9% et les produits bruts 0,2% du volume global des importations Algériennes.

1-2-3 Les principaux partenaires commerciaux de l'Algérie

L'Union Européenne est le premier client de l'Algérie avec un volume de 63,5% des exportations Algériennes vers l'Europe en 2013 et le premier fournisseur avec un volume de 52,2% de la valeur des importations algériennes au cours de la même année, suivi par l'Asie avec un volume de 21,2% des importations algériennes, et l'Amérique du Nord comme deuxième client de l'Algérie avec un volume de 13,7% des exportation algérienne vers ce pays. Ces données sont représentées ci-après :

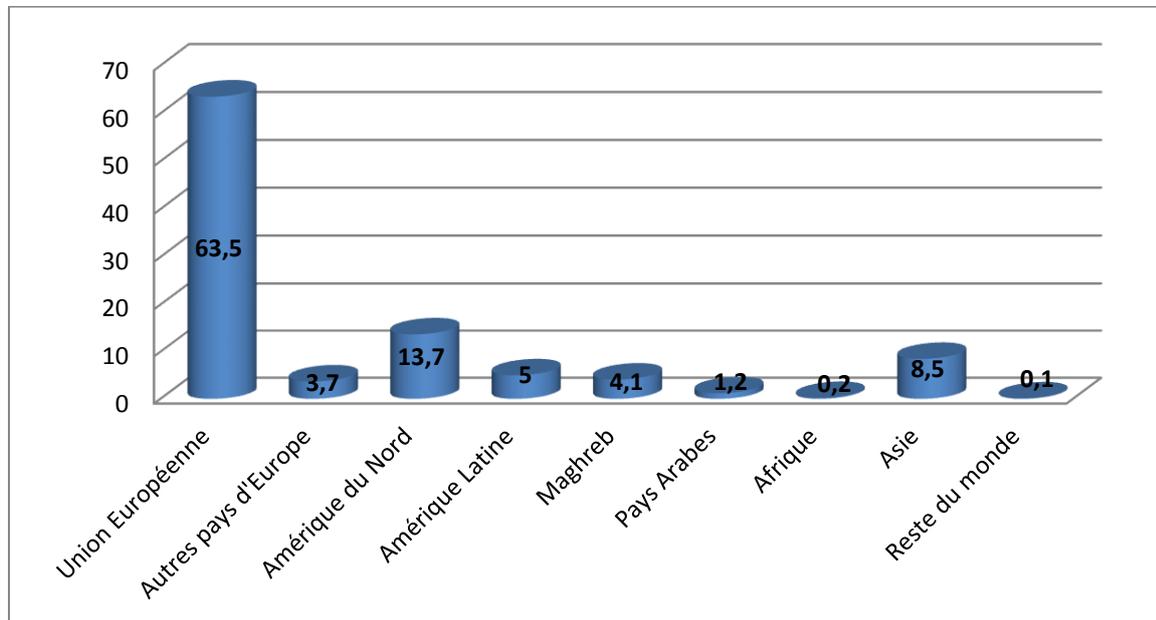
Figure N° 04: structure des importations de marchandises par région économique en 2013
(Les données en %)



Source : www.ons.dz, commerce extérieur de l'Algérie 2013

Les principaux clients sont repris ci-après :

Figure N° 05 : structure des exportations de marchandises par région économique 2013



Source : www.ons.dz , commerce extérieur de l'Algérie 2013

1-2-4 Tendance général du commerce extérieur pour les périodes 2015, 2016 et 1^{er} trimestre 2017

La période 2015

Les résultats globaux obtenus en matière des réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie pour la période de l'année 2015 font ressortir un déficit de la balance commerciale de 13,71 milliards de dollars US, contre un excédent de 4,31 milliards de dollars US enregistré durant l'année 2014, cette tendance s'explique par la baisse des recettes en devises, due à la chute des prix du pétrole³.

La période 2016

Les résultats globaux obtenus en matière des réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie pour la période de l'année 2016 font ressortir un déficit de la balance commerciale de 17,84 milliards de dollars US, soit une augmentation de 4,8% par rapport à celui enregistré

³ www.douane.gov.dz , Centre National de l'Information et des Statistiques Alger, 2015, consulté le 13/05/2017.

durant l'année 2015. Cette tendance s'explique simultanément par la baisse plus importante des exportations par rapport à celles des importations⁴.

1^{er} trimestre 2017

Le commerce extérieur algérien a enregistré au cours du premier trimestre 2017 un volume des importations de 11,68 milliards de dollars US soit une légère baisse de 1,5% par rapport aux résultats du premier trimestre 2016, un volume global des exportations de 8,94 milliards de dollars US, en hausse de 41,52% par rapport aux résultats du 1^{er} trimestre 2016. Cela s'est traduit par un déficit de la balance commerciale au 1^{er} trimestre 2017 de l'ordre de 2,74 milliards de dollars US.

À l'importation : la répartition des importations par groupe de produits, ont connu une augmentation pour les biens alimentaires 14,18%, bien d'équipement 7,23% et une baisse pour les biens destinés à l'outil de production 10,32%, les biens de consommation non alimentaires 18,61% .

À l'exportation : pour les « hydrocarbures » continuent à représenter l'essentiel des ventes algériennes à l'étranger pour le 1^{er} trimestre 2017 avec une part de 94,73% du volume global des exportations. Quant aux exportations « hors hydrocarbures » elles demeurent toujours marginales, avec seulement 5,27% du volume global des exportations soit une valeur de 471 millions de dollars US⁵.

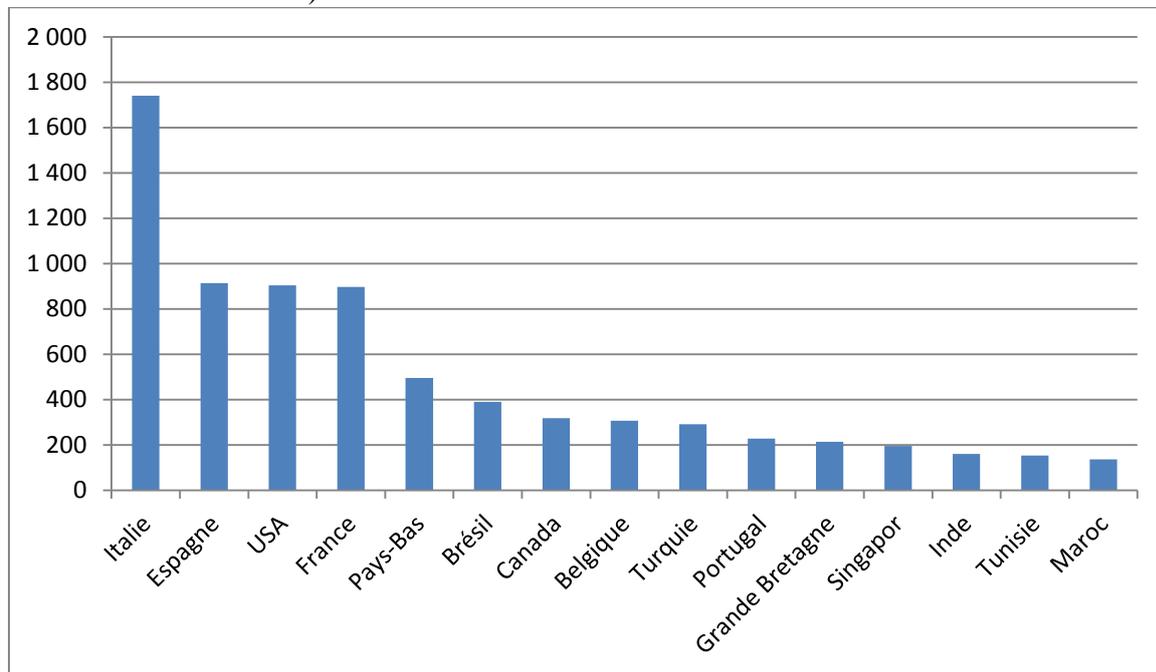
1-2-5 les principaux fournisseurs et principaux clients de l'Algérie premier trimestre 2017

Depuis la libéralisation de son commerce extérieur ainsi que les échanges commerciaux, l'Algérie se trouve en face des grands pays du monde avec qui elle effectue ses échanges, les pays de l'Union Européen (comme la France, l'Italie et l'Espagne) demeurent toujours les principaux partenaires de l'Algérie, avec qui elle réalise plus de la moitié de son commerce extérieur. Mais, à partir de l'année 2007, la Chine devient le premier fournisseur de l'Algérie avec une valeur de 2 473 millions de dollars US des importations Algériennes. C'est ce qu'on va montrer dans les deux figures ci-dessous.

⁴Centre National de l'Information et des Statistiques Alger, Ibid. 2016

⁵Centre National de l'Information et des Statistiques Alger, Ibidem., 2017

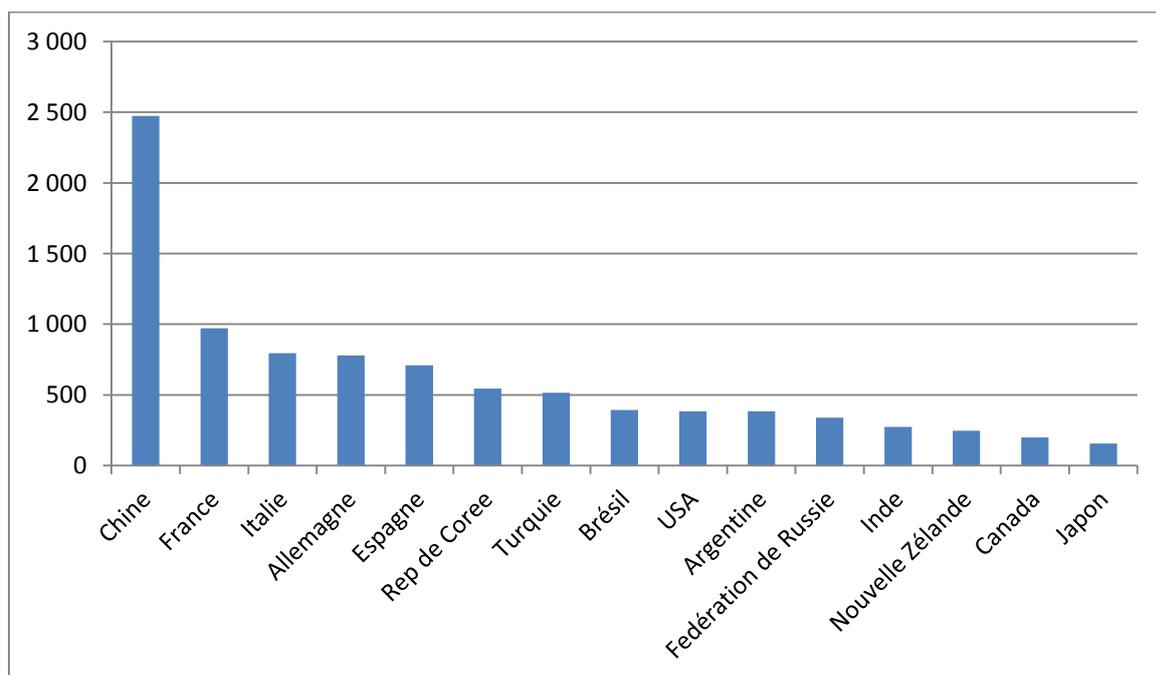
Figure N° 06: les principaux clients de l'Algérie premier trimestre 2017 (les valeurs en Millions de Dollars US)



Source : www.douane.gov.dz Centre National de l'Information et des Statistiques premier trimestre 2017

Les principaux fournisseurs de l'Algérie au premier trimestre 2017 sont comme suit :

Figure N° 07: les principaux fournisseurs de l'Algérie premier trimestre 2017 (les valeurs en Millions de Dollars US)



Source : www.douane.gov.dz Centre National de l'Information et des Statistiques premier trimestre 2017

1-2-6 Effet de la chute des prix du pétrole sur le commerce extérieur de l'Algérie

D'une manière générale, la baisse des prix du pétrole a fait baisser les exportations d'hydrocarbures et les réserves de changes, ainsi que les importations. Ainsi, l'effondrement du cours du pétrole, depuis 2014, a fragilisé les équilibres financiers du pays, alors que les hydrocarbures représentent 95% de ses recettes extérieures et 60% de son budget. Les finances publiques ont visés au rouge : le déficit budgétaire a atteint 16% du PIB en 2015, selon le FMI, et la loi de finances 2016 prévoit un déficit de 27 milliards d'euros. Quant à la balance commerciale, elle est déficitaire depuis 2015, après des années d'excédents.

Pour compenser ces pertes, les autorités ont largement puisé dans les réserves de changes d'une manière incontrôlable, à ce rythme, l'Algérie qui importe quasiment tous ses produits de consommation, n'aura quasiment plus de réserves à l'horizon 2019, la dégradation de la situation financière du pays est d'autant plus inquiétante que plus de 70% de ses importations (alimentations, biens d'équipements et intrants nécessaire à la production) sont quasiment incompressibles⁶.

Face à l'érosion de ses réserves de change et à la hausse de ses déficits, l'Etat multiplie les mesures pour rééquilibrer la balance commerciale à savoir :

✚ La banque d'Algérie a mis une note instaurant l'obligation, dans les deux jours suivants, de s'enregistrer sur le site internet de leur banque pour domicilier leurs opérations de commerce extérieur. La pré-domiciliation bancaire électronique vise un meilleur contrôle des importations, qui ont souvent fait l'objet de fraude ou de surfacturation,

✚ Après une facture d'importation qui avait atteint 56 milliards dollars en 2015 avant de baisser à 46,7 milliard dollars en 2016, le gouvernement va essayer de réaliser une autre réduction en ramenant les importations à moins de 30 milliard de dollars à la fin 2017, dans ce sens, le ministre du commerce à insisté sur la promotion des PME qui constituent selon lui un facteur non négligeable pour booster l'économie nationale et crée de l'emploi,

✚ l'encouragement de la production locale à travers la consommation du produit algérien, tout en encourageant les producteurs algériens afin d'assurer une production locale

⁶ www.douane.gov.dz , consulté le 01/06/2017.

Chapitre 3 Analyse de l'évolution du commerce extérieur et de la politique commerciale en Algérie

de qualité et éviter le recours à l'importation, dont plusieurs secteurs concernés, tels les industries mécaniques, de l'électroménager, de l'agroalimentaire et de la pétrochimie⁷,

✚ contrôler la qualité, les prix et les quantités dans le respect absolu de leurs partenaires commerciaux à l'étranger et en conformité des accords internationaux conclus. En ce qui concerne l'assainissement du fichier des importateurs, un comité spécialisé est installé pour faire le tri, dans les produits de premier nécessité, tout le reste fera désormais l'objet d'une licence d'importation⁸.

Tableau N°10 : l'évolution du cadre macroéconomique concernant la loi de finances (LF) 2015 et 2016

	Unité	LF 2015	LF C 2015	LF 2016
Le prix de référence fiscal du pétrole brut	\$ US/bl	37	37	37
Le prix du marché du pétrole brut	\$ US/bl	100	60	45
Taux de change	DA/\$US	79	98	98
Exportation d'hydrocarbures	Mrds \$US	66,024	33,777	35,162
Importation de marchandises	Mrds \$US	65,442	57,305	54,709
Le taux d'inflation	%	3,0	4,0	4,0
Produit Intérieur Brut PIB	Mrds DA	18 896,1	18 255,5	19 695,8
Croissance du PIB (en volume)	%	3,4	3,8	4,8
Produit Intérieur Brut hors hydrocarbures	Mrds DA	13 951,1	14 718,9	16 001,7

Source : www.mfdgi.gov.dz, la direction générale des impôts / bl : baril

D'après les données de ce tableau, on observe que : concernant le prix de référence fiscale du pétrole brut est fixe dans les trois LF qui est de 37\$ US /bl, par contre le prix du marché du pétrole brut a baissé de 100\$ US/bl concernant la LF 2015 pour atteindre 45\$ US/bl en 2016, par conséquent le taux de change a augmenté de 79 DA/\$ US jusqu'au 98 DA/\$ US, ce qui a engendré une baisse des exportations hydrocarbures et des importations, de même une augmentation du taux d'inflation et de la croissance du PIB.

⁷<http://www.algerie1.com>, consulté le 20/05/2017

⁸<https://www.commerce.gov.dz>, consulté le 20/05/2017.

Chapitre 3 Analyse de l'évolution du commerce extérieur et de la politique commerciale en Algérie

Tableau N° 11 : Évolution des recettes douanières 2000 à 2010 (en million de DA)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Produits des douanes	90 380	104 597	128 455	143 557	137 171	143 683	113 590	132 766	164 104	172 816	183 573
TVA	66 974	72 697	93 559	109 897	138 687	159 162	162 275	200 675	261 401	276 634	296 777
T.S.A/ T.I.C	2 352	3 375	6 026	5 492	3 734	5 622	5 612	8 153	12 224	7 577	4 481
Autres	1 675	1 907	2 202	2 497	2 202	2 512	2 518	1 704	1 816	3 185	7 671
total	161 381	182 576	230 242	261 443	281 794	310 979	283 995	343 298	439 545	460 212	492 502

Source : www.douane.gov.dz, statistique du commerce extérieur en Algérie 2010

T.S.A : Taxes Spécifique Additionnelle

T.I.C : Taxes Intérieur de Consommation

Ce tableau montre que, les recettes douanières ont augmenté d'une manière considérable, passant de 161 381 million de DA en 2000 pour atteindre 492 502 million de DA en 2010 vue l'augmentation de ses composantes (produits des douanes, TVA, T.S.A, T.I.C et autres produits).

Section 02 : l'évolution de la politique commerciale en Algérie

Dans cette deuxième section, on va présenter la politique commerciale en Algérie et cela en analysant ces différentes retombées, en commençant dans la première sous-section par la présentation du cadre juridique de son commerce extérieur, les principaux accords commerciaux de l'Algérie, ensuite dans la deuxième sous-section, on va présenter les barrières tarifaires et les barrières non tarifaires en Algérie.

2-1 le cadre juridique du commerce extérieur en Algérie depuis l'indépendance

Selon le plan juridique et réglementaire, la politique commerciale en Algérie a connu de nouvelles modifications avec notamment la promulgation d'un nouveau cadre législatif qui concerne le commerce extérieur à travers l'ordonnance n°03-04 du 19 juillet 2003 qui concerne les opérations d'importations et d'exportations de marchandises, d'un côté il insiste sur la libre circulation de marchandises et de l'autre côté il prévoit un dispositif de protection

de la production nationale en conformité avec les différentes règles du commerce multilatéral⁹.

Cette deuxième sous-section sera consacrée à la présentation de l'évolution du cadre réglementaire du commerce extérieur en Algérie suivant les différentes réglementations et à travers des périodes précises.

2-1-1 Le cadre réglementaire de la période 1963-1988

Ce cadre de règlement constitue des lois et des ordonnances concernant les importations et les exportations. Il est caractérisé par une période de mise en place de protection partielle par l'État sur la période 1963-1988 et de l'application des Tarifs sur les importations et les exportations et c'est la période de monopole de l'État¹⁰.

2-1-1-1 Le régime du commerce concernant les importations 1963-1988

En 1963 l'Algérie a adopté des mesures protectionnistes traditionnelles concernant ce régime tel que le contingentement à l'importation, la mise en place des barrières douanières et le contrôle de change. La première tentative de contrôle du commerce est traduite par l'intervention du cadre contingentaire qui est exprimé dans le décret N° 63/188 du 16 mai 1963, qui consiste à fixer à l'avance la nature et la quantité des marchandises à importer, cette politique de contingentement est créée par le ministère du commerce, en juin 1964 est mise en œuvre par l'intermédiaire de licences d'importation pour but de protéger la production nationale et l'emploi, limiter les importations pour réaliser l'équilibre de la balance commerciale et consolider le protectionnisme¹¹.

Entre la période 1963-1969, l'État limite certaines procédures de contrôle à l'importation et à la représentation au sein d'organismes importateurs et cela par la mise en place par les pouvoirs publics de deux organismes: les organismes publics et les groupements professionnels d'achat.

⁹ BENOUDIA.N, DJEAMAOUNE.N,2015, l'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie, mémoire de fin de cycle, finance et commerce international, Bejaia.,P 90.

¹⁰MOUHOUBI.K, OUDAUD.K, 2011, Étude des politiques commerciales en Algérie cas de l'accord d'association avec l'Union Européenne, mémoire de fin d'étude, Bejaia p ,42

¹¹MOUHOUBI.K, OUDAUD.K, 2011, Ibid. p. 43.

Chapitre 3 Analyse de l'évolution du commerce extérieur et de la politique commerciale en Algérie

Au cours de la même période et exactement en 1963 l'Office National de Commercialisation (ONACO) a été créé en tant que première entreprise d'État dont la fonction est de fournir pour le marché des produits de large consommation (café, sucre, thé, beurre...), pour lesquels il dispose d'un monopole à l'importation et à l'exportation. En 1964, sont créés des groupements professionnels d'achat (GPA) qui relient à la fois l'État et les importateurs privés, constituant des sociétés à capital public, leurs fonctions ont été d'élaborer des programmes d'importation et aussi de répartir les importations entre leurs membres.

Dès 1972, ce système cherche à favoriser la programmation des achats à l'étranger par les entreprises publiques détentrices d'un monopole en faisant de la distribution des licences d'importation un régime dérogatoire¹².

a) Le Programme Général d'Importation (PGI) :

L'ordonnance 74-112 du 30 janvier 1974 est relative aux conditions d'importation des marchandises qui a établi le Programme Général d'Importation (PGI). Ce programme a été arrêté annuellement par le gouvernement parce qu'il contient :

- Des marchandises libres à l'importation.
- Les marchandises contingentées nécessitant une autorisation du ministère du commerce.
- Les marchandises importées dans le cadre des Autorisations Globales à l'Importation AGI sont délivrées annuellement aux entreprises publiques.

b) Le monopole de l'État sur le commerce extérieur :

La loi 78-02 du 11 février 1978 a modifié tout le système présenté ci-dessus, en effet, cette loi bouleverse l'organisation du commerce extérieur en nationalisant toutes les opérations d'achats et de ventes de biens et services avec l'étranger et plusieurs problèmes ont été dégagés par les entreprises à la pratique du monopole de l'État sur le commerce extérieur, qui est caractérisé par l'insuffisance des capacités matérielles disponibles en

¹² IDRISSE. A, 2009, libéralisation et ouverture de l'économie algérienne, en vue de l'obtention du diplôme d'études du CIHEAM, Montpellier, P 37.

particulier au niveau des infrastructures portuaires, des moyens de transport, et la complexité des formalités administratives.

2-1-1-2 Le régime des exportations 1963-1988

Dans ce régime on peut citer deux lois :

a) **L'ordonnance 74-11** : qui stipule la liberté du commerce à l'exportation, cette ordonnance a suspendu l'exercice des monopoles à l'exportation par les entreprises publiques. Cette liberté intéresse les produits nationaux réexportés après ouvrage, par contre la réexportation en l'état de produits importés est soumise à l'autorisation du ministère du commerce.

b) **la loi 78-02** : Comme pour les importations, cette loi exprime dans l'article 1 que les exportations de biens fournitures et services de toutes natures sont du ressort exclusif de l'État, cela veut dire que tout contrat signé avec une entreprise étrangère ne peut pas être conclu que par l'État ou un organisme d'État ce qui fait que toutes les entreprises privées d'import-export sont décomposées.

L'intervention des pouvoirs publics sur les opérations de commerce international cause une baisse des exportations hors hydrocarbures. En 1974, les exportations hors hydrocarbures marquent 319 millions d'USD soit 7,49% du total des exportations, et l'exportation d'hydrocarbure atteint 92,51% du total des exportations. En 1980 les exportations hors hydrocarbures enregistrent 243 millions d'USD soit 1,56% du total des exportations, soit une diminution de 5,9% par rapport à l'année 1974. Cette dégradation peut s'expliquer par la promulgation de la loi N° 78-02 qui donne le monopole à l'État sur le commerce extérieur¹³.

2-1-2 Le régime du commerce extérieur 1988-1994

Les difficultés de l'économie algérienne ont débuté à se faire sentir et s'aggraver sur les échanges extérieurs du pays suite à la chute des prix du pétrole en 1986, ce qui a poussé les pouvoirs publics à solliciter l'assistance des institutions financières internationales de Bretton-Woods, particulièrement, le fond monétaire international (F.M.I). L'Algérie s'est engagée pour un nouveau mode de régulation concernant son économie ainsi que les

¹³IDRISS . A, 2009, Ibid. P 38

importations et les exportations. Concernant le commerce extérieur, on peut retenir ce qui suit :

2-1-2-1 Le régime à l'importation pour la période 1988-1994

Sur le plan des importations, la banque d'Algérie modifiait en 1994, les conditions de financement des opérations d'importation. Ainsi, la responsabilité est donnée aux banques agréées d'exercer un contrôle adéquat dans l'exécution d'une opération d'importation. L'importation de marchandises est immédiatement effectuée par tous les agents économiques titulaires d'un registre de commerce ou par toute administration sur la base d'une domiciliation bancaire préalable et obligatoire. Depuis l'instruction numéro 55-94 du 06 /09/1994, rendant applicable aux artisans les dispositions de l'instruction numéro 20-94 du 12 avril 1994, fixant les conditions financières des opérations d'importations, la conception d'opérateur économique est étendue aux artisans, qui leur permet ainsi d'exercer librement les opérations d'importations. En règle générale, les opérations d'importation s'effectuent sans formalité administrative, à l'exception d'une procédure de déclaration statistique préalable aux importations de produits alimentaires stratégiques ou de première nécessité (sucre, café, lait en poudre, semoule, farine, etc.)¹⁴.

2-1-2-2 Le régime à l'exportation pour la période 1988-1994

En dehors des exportations d'hydrocarbures et de produits miniers, le principe général, en ce qui concerne les exportations est la liberté assortie de certaines exceptions à caractère très limité. Depuis 1994, le producteur désirant exporter une partie de sa production doit le faire par l'intermédiaire d'une domiciliation bancaire qui sert pour le passage à la frontière et le règlement financier de l'opération d'exportation. Le règlement doit s'effectuer en devise sur une banque domiciliaire ou une banque agréée, en cas de difficultés d'encaissement dans un délai de 120 jours à compter de la date d'expédition de la marchandise, l'opérateur doit informer sa banque domiciliaire. En 1995 l'Algérie est marquée par un approfondissement de la libéralisation de son commerce extérieur.

¹⁴IDRISS. A, 2009, Ibidem. P 42

2-2 les accords commerciaux signés par l'Algérie

Après la libéralisation de son commerce extérieur, l'Algérie se trouve en face d'une ouverture économique et commerciale qui sera accompagnée par des accords internationaux, parmi les accords qu'a signé l'Algérie : l'accord d'association avec l'Union Européenne(UE), sa négociation d'adhéré à l'OMC et son intégration à la zone arabe de libre-échange.

2-2-1 l'accord d'association UE – Algérie

Cet accord d'association entre l'Algérie et l'UE s'inscrit dans la logique européenne définie par le processus de Barcelone¹⁵, il a été signé le 22 Avril 2002, et entré en vigueur le 1^{er} septembre 2005, il met en place une zone de libre-échange entre l'Algérie et l'UE en conformité avec les normes et réglementations prévus par l'OMC¹⁶.

Parmi les objectifs de cet accord :

- La consolidation des relations entre les deux parties signataires par la mise en place d'un dialogue et d'une coopération politique ;
- Encourager l'intégration Sud-Sud notamment Union pour le Maghreb Arabe (UMA) tout en favorisant les échanges et la coopération intra-maghrébine et entre celle-ci et l'UE ;
- La libéralisation progressive des échanges conformément aux règles de l'OMC et assurer les échanges humains dans le cadre de procédures administratives (un engagement régionale).

2-2-1-1 Le contenu de l'accord d'association

Les principaux supports de cet accord sont : la coopération économique, politique et financière et la coopération sociale et culturelle¹⁷.

a) La coopération et le dialogue politique : son objectif est de consolider les relations entre l'Algérie et l'UE à travers un dialogue politique et une coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieurs, et plus particulièrement les exigences garantissant la paix, la sécurité et le développement régional.

¹⁵BOUOULI.F, KHELLADIK., 2011, impact de l'accord d'association Algérie UE sur l'économie algérienne, mémoire master, université Bejaia. P.54.

¹⁶ GUENDOUZI.B, 2016, le partenariat économique et l'accord d'association Algérie-UE, mémoire de magistère, université TIZI_OUZOU.P 59.

¹⁷ GUENDOUZI.B, 2016, Ibid. P 60

Chapitre 3 Analyse de l'évolution du commerce extérieur et de la politique commerciale en Algérie

b) La coopération économique : celle-ci concerne les échanges entre les deux parties, elle consiste aussi à renforcer les relations de partenariat entre l'Algérie et l'UE et d'assurer un développement économique et social durable, cette coopération ne peut se réaliser qu'à travers un dialogue économique régulier concernant les politiques macroéconomiques.

Les produits importés en Algérie sont appliqués à des droits de douanes, et ils doivent répondre à certains paramètres¹⁸ :

- Les droits appliqués ne doivent dépasser les 25% ad valorem ;
- Le principe de préférence pour les produits d'origine de la communauté ;
- Lors de la dernière année, la valeur totale des importations soumises à ces mesures ne doivent dépasser les 15% des importations totales de la communauté.

c) La coopération sociale et culturelle : elle est liée aux questions relatives aux ressortissants d'une partie résidants ou travaillants légalement sur le territoire de l'autre

Partie à noter leur droit aux travaux, la sécurité et l'intégration sociale et un dialogue social régulier et un échange culturel entre l'Algérie et l'UE.

Pour la coopération sociale elle contient des actions et programmes tels que :

- L'amélioration du système de la formation professionnelle ;
- Le renforcement de la participation de la femme au processus de développement et la protection de la mère et de l'enfant ;
- La promotion de l'investissement productif et l'encouragement des travailleurs algériens.

Pour la coopération culturelle : elle consiste à assurer une formation aux personnes activant dans le domaine culturel, et renforcer les échanges d'artistes, ainsi l'organisation de manifestations culturelles et la diffusion d'ouvrages littéraires, ainsi on peut rajouter la coopération en matière d'éducation qui consiste à améliorer le système éducatif et le niveau de la formation notamment dans le domaine technique, de l'enseignement supérieur et le développement de la formation professionnelle.

¹⁸ GUENDOUZI.B, 2016, Ibid. P 65

2-2-1-2 Les financements prévus dans l'accord d'association

Les accords de partenariats de l'UE ont été toujours accompagnés d'instruments financiers dans le but d'aider les économies de ce pays pour faire face aux difficultés que peut engendrer une telle ouverture¹⁹.

Le programme MEDA

Lancé en 1995, ce programme MEDA (fonds budgétaires européens) est le principal instrument financier de l'UE pour la mise en œuvre du partenariat euro-méditerranéen et de ses activités.

Les premiers protocoles se sont étalés sur une période de 20ans, les programmes MEDA sur 10 ans, l'instrument européen de voisinage et de partenariat pour 7 ans, et l'instrument européen de voisinage sur une période de 7 ans aussi.

A noter aussi, l'intervention de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour le financement de différents projets, et à destination de toutes les entreprises des pays méditerranées qui lui ont fait une demande.

Pour le cas de l'Algérie, plusieurs ressources financières ont été mises à sa disposition pour le financement des différents projets en terme d'accords d'association, parmi ces ressources on trouve : soit des prêts de la BEI, ou bien des aides de dons (MEDA I et MEDA II) provenant des fonds budgétaires de la commissions Européenne.

¹⁹ BOUOULLI.F, KHELLADI.K, 2011, Ibid. P 80

Chapitre 3 Analyse de l'évolution du commerce extérieur et de la politique commerciale en Algérie

Tableau N° 06: part de l'Algérie dans le programme MEDA (1995-2004)

Année	Engagement (millions d'euros)	Paiement (millions d'euros)	%
1995-1999	164,0	30,2	18
2000	30,2	0,4	1,32
2001	60	5,5	9,16
2002	50,0	11,0	22
2003	41,6	15,8	38
2004	51,0	42,0	82,35
2005	60		
2006	46		

Source : Communauté Européenne

Les engagements représentent une part insignifiante, compte tenu du retard de développement de l'économie algérienne, le taux de paiement s'est amélioré en 2004.

2-2-1-3 Impact de l'accord d'association sur l'économie algérienne

Ici, on va traiter les différents effets de cet accord sur l'économie algérienne d'une manière générale en appuyant sur : le consommateur, les entreprises, l'emploi, l'industrie, et enfin les recettes budgétaires.

a) Effet sur le consommateur : Les effets de la libéralisation du commerce extérieur seront en principe positifs pour les consommateurs, car la baisse des barrières douanières va faire baisser les prix des principaux produits.

b) Effet sur les entreprises : Les effets de la libéralisation du commerce extérieur pour les entreprises sont en principe positifs, puisque la baisse des droits de douane va faire baisser les coûts des entreprises.

c) Effet sur l'industrie : Si l'économie nationale avait une bonne réactivité, l'accord d'association aurait dû apporter les résultats suivants : réduction des coûts de production et amélioration de la compétitivité des entreprises pour pouvoir affronter la concurrence.

étrangère, et la réallocation des facteurs de production des secteurs les moins rentables vers les plus rentables.

d) Effet sur les recettes budgétaires : la mise en œuvre de l'accord d'association à partir de 2005, et la baisse des tarifs douaniers, les ressources de l'État ont connus une forte baisse et des pertes exprimées en % du PIB, ces pertes ont été de 0,2 en 2005 pour atteindre 1,0 en 2014²⁰.

2-2-2 Négociation d'adhésion de l'Algérie à l'OMC (un engagement multilatéral)

Le dossier d'accession de l'Algérie à l'OMC a été établi le 17 Juin 1997, il est réuni pour la 1^{er} fois en Avril 1998, il traite des sujets différents dont : l'agriculture, le régime douanier, le commerce d'État, la transparence et la réforme du système juridique.

De sa part, l'Algérie à accélérer le cycle des négociations commerciales depuis Juillet 2001 pour pouvoir accéder le plus vite possible à l'OMC. Dans le domaine des marchandises où les négociations concernent essentiellement les droits de douane, l'Algérie et ses partenaires (UE, États-Unis, Japon, Chine, Canada et l'Australie) continuent de rechercher des compromis²¹.

Pour l'Algérie, son accession à l'OMC le fera bénéficier des avantages d'une part à savoir : sa participation à la mise en œuvre du système international de régulation, se défendre contre les sanctions unilatérales des pays riches, et pouvoir affirmer son engagement dans un processus irréversible de libéralisation commerciale, en contrepartie, elle lui fera subir des inconvénients en particulier la restriction de la marge de manœuvre de l'Etat pour aider les opérateurs économiques nationaux à soutenir la concurrence internationale.

2-2-2-1 L'actualité de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC

Le 17 janvier 2008, les membres du groupe de travail l'OMC ont examiné le projet de rapport qui décrit le régime de commerce extérieur de l'Algérie et les principales réformes utilisés pour rendre son cadre juridique et institutionnel conforme aux règles de l'OMC, ainsi ils ont évalués les progrès accomplis dans les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés

²⁰BRAHMI.S, la libéralisation du commerce extérieur et impératif de l'OMC avec références au cas de l'Algérie, mémoire de magistère, université ORAN.P96

²¹www.ieim.uqam.ca, l'accession de l'Algérie à l'OMC, consulté le 27/04/2017.

Chapitre 3 Analyse de l'évolution du commerce extérieur et de la politique commerciale en Algérie

de marchandises et des services, le groupe a souligné qu'il restait beaucoup à faire avant que l'Algérie puisse devenir membres de l'OMC.

Un nombre de réformes ont été demandés à l'Algérie et qui sont les suivants²² :

D'abord, le réforme du régime commerciale de l'Algérie afin de le rendre plus compatible avec les règles de l'OMC, l'Algérie doit encore activer dans les domaines suivants : entreprises d'États, prix des hydrocarbures, droits de commercialisation et présence commerciale ainsi que le régime fiscal (TVA et autres taxes à la consommation, subventions à l'exportation) ;

Ensuite, les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services : l'Algérie à améliorer ses négociations avec le Brésil, l'Uruguay, Cuba, le Venezuela et la Suisse, mais elle doit encore faire de même avec le Canada, la Malaisie, La Turquie, la République de Corée, l'Équateur, les États-Unis, la Norvège, l'Australie et le Japon. L'Algérie doit faire de nouvelles offres en particulier dans les services et les entreprises publiques ainsi les prix du gaz ;

Enfin, les défis que l'Algérie rencontre pour adhérer à l'OMC, à savoir, la restructuration et la mise à niveau de son économie, la conduite de profondes transformations dans les différents domaines de l'économie tout en améliorants la performance de ses entreprises, l'harmonisation des taxes en faveurs des exportations et un ciblage plus approprié des produits à l'exportations et une gestion plus rigoureuse et plus cohérente de l'information commerciale.

L'Algérie à fait le choix stratégique de mieux s'intégrer commercialement dans un environnement régional que multilatéral.

2-2-3 L'intégration de l'Algérie à la Zone Arabe de Libre Échange (ZALE)

Les pays de Sud de la méditerranée ont relevé le défi en lançant la Grande Zone Arabe de Libre Échange (GZALE) dans le cadre de la ligne Arabe le 19 Février 1997 à Caire, dans le but de crée une zone de libre échange pour dynamiser les échanges commerciaux,

²² BRAHMI.S, 2011, la libéralisation du commerce extérieur et impératif de l'OMC avec références au cas de l'Algérie, mémoire de magistère, université D'ORAN.P 64.

développer le secteur industriel, augmenter la productivité et améliorer le niveau de vie dans les pays signataires²³.

2-2-3-1 Les conditions d'adhésion à la GZALE

Un nombre de conditions sont mis en œuvre pour les pays qui souhaitent intégrer à cette zone, à savoir :

Une déclaration d'adhésion officielle du pays candidat ;

Le dépôt de la nomenclature des tarifs douaniers de chaque pays membres ;

Notification écrite d'un ordre d'application effectif et exécutoire sur l'exonération de 10% ;

L'adoption des mesures générales du Conseil Économique et Social sur les règles d'origine.

2-2-3-2 L'adhésion de l'Algérie à la ZALE

L'adhésion de l'Algérie à cette zone est une meilleure intégration qui constitue un moyen de diversification pour l'appareil productif pour être moins dépendant des variations des cours des hydrocarbures et de libérer le potentiel des entreprises algériennes. La faiblesse des secteurs exportateurs revient à l'absence de tout lobbying interne en faveur de l'entrée dans des organisations comme l'OMC, ce qui explique le retard économique de l'Algérie par rapport aux économies en développements voisines (le Maroc et la Tunisie).

L'Algérie a adhéré à la ZALE en Janvier 2009, pour une période de 15 ans, son bilan été négatif vue le déficit de sa balance commerciale, les importations de l'Algérie en provenance des pays de la zone sont augmenté de +46%, - 1,6 milliard USD (depuis son adhésion) alors que les exportations en direction de la ZALE ont baissé de 50% sur la période²⁴.

Cet accord traduit la volonté de l'Algérie de renforcer ses liens économiques avec ses partenaires du monde Arabe, bien que le volume d'échanges ait augmenté de 61% passant de 260 millions à 330 millions d'USD, cet accord pose de nombreux problèmes²⁵ :

²³Document, l'intégration régionale dans la zone Arabe, 2009, P 8.

²⁴BOUZIDI.N, Mai 2010, l'expérience algérienne de coopération économique régionale, document, Alger. P 16.

²⁵KADER.B, 2011, la candidature de l'Algérie à l'OMC, thèse de doctorat, université d'Auvergne, P 58.

a) L'absence d'organisation du marché

Le gouvernement algérien n'a pas choisis la concentration pour associer les opérateurs commerciaux à cette ouverture, les reproches qui sont faits à cet accord :

Le degré d'organisation de l'économie nationale est insuffisant ;

- La part croissante de l'activité informelle ;
- La fraude liée aux importations ;
- Le processus de mise à niveau des PME n'est pas finalisé ;
- L'inadaptation des circuits de distribution.

b) Le certificat d'origine

L'accord concerne la circulation de marchandises exonérés de droits et taxes mais aucune liste précise n'a été fixés, ce qui soulève la question de la certification d'origine de ces produits, et cela a favorisé une entrée massive des produits Chinois qui ont transité par des pays comme Dubaï ou l'Égypte avant de repartir vers Alger avec une nouvelle déclaration attestant leur fabrication dans un État arabe par conséquent, plusieurs faux certificats d'origine ont été fournis et cette situation devra tant qu'aucune base juridique ne sera pas définie.

Nous passons, à présent aux barrières tarifaires et non tarifaires appliquées en Algérie.

2-3 les barrières tarifaires et non tarifaires en Algérie

La politique tarifaire algérienne a connu plusieurs réformes et adaptations et ce, en vue de se mettre au diapason des différentes évolutions qu'a connu le pays, dans ce sens, nous sommes intéressées à l'évolution des barrières tarifaires et non tarifaires entre 2001 et 2017.

2-3-1 Les barrières tarifaires

Les principales révisions tarifaires depuis 2000, sont reprises ci-après :

2-3-1-1 la réforme 2001

Cette réforme tarifaire comprend plusieurs volets : le 1^{er} concerne le système de protection, avec la suppression des restrictions quantitatives aux échanges, le tarif douanier est considéré le seul outil de protection pour les taux intermédiaires, ils ont subis de nombreuses modifications par le biais de mesures tarifaires instituées par les lois de finances successives. L'un des objectifs de cette réforme demeure la simplification du système tarifaire et une meilleure efficacité dans la gestion avec l'amélioration du dispositif de lutte contre la fraude en vue de décourager le développement du secteur informel, ainsi elle vise à préparer des négociations pour l'intégration économique mondiale (l'accession à l'OMC) et régionale (partenariat avec l'Union Européenne), ces discussions exploratoires prévoient un démantèlement tarifaire progressif avec plusieurs schémas pour une période de douze ans et une libéralisation immédiate des produits comme les matières premières et certains biens d'équipements.

A cet effet, trois taux ont été retenus à savoir²⁶:

- Du taux réduit de 5% applicable aux matières premières et certains biens de consommation de base et des équipements non obtenus localement ;
- Du taux de 15% affecté aux demi-produits et autres biens intermédiaires destinés à une transformation complémentaire ;
- Du taux de 30 % frappant tous les autres produits finis.

Le choix des taux a été dicté par des préoccupations inhérentes à la fois à la volonté de simplifier davantage la grille tarifaire, mais aussi à la nécessité de maintenir une dispersion raisonnable créant le moins possible de distorsions.

2-3-1-2 le tarif 2007

L'organisation Mondiale des Douanes (OMD) a adopté à Bruxelles du 24 au 26 juin 2004, une recommandation portant amendement de la nomenclature qui figure en annexe à la convention internationale sur le système harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises devant entrer en vigueur le premier janvier 2007. Compte tenu du fait que

²⁶RADJ.S, 2014, la politique commerciale : cas de l'Algérie, mémoire de magistère, option économie et finance internationale, TIZI-OUZOU.P 126

l'Algérie a adhéré à la convention internationale sur le système harmonisé suivant la loi n° 91-09 du 27 avril 1991 portant du SH et le décret de ratification n° 91-241 du 20 juillet 1991, elle doit aussi incorporer le contenu de cette recommandation dans sa propre législation.

La nomenclature du SH compte jusqu' alors environ 5000 catégories de produits de marchandises qui sont désignés dans une structure juridique et logique. La dernière révision de la nomenclature du SH a eu lieu en 2012.

2-3-1-3 Le tarif douanier relatif à la nomenclature du SH 2012

Le 8 juillet 2009, le secrétariat général de l'OMD a notifié aux parties contractantes les amendements adoptés par le Conseil du SH et qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Ce système comprend 220 séries d'amendements adoptés et réparties comme suit :

- 98 concernant le secteur agricole ;
- 27 concernant le secteur chimique ;
- 14 concernant le secteur textile ;
- 05 concernant les métaux de base
- 30 concernant le secteur des machines ; et
- 37 autres s'appliquent à d'autres.

2-3-1-4 le tarif douanier en vigueur 2013

Ce tarif est le résultat des mesures introduites par l'ordonnance n° 01-02 du 20 aout 2001 portant institution d'un nouveau tarif et des amendements au système harmonisé 2012, ce tarif réforme 6 120 sous positions tarifaires, les taxe applicables sont au nombre de trois 5%, 15% et 30% en plus de l'exonération (0%) et le prix tarifaire étant de 30%.

2-3-1-5 le nouveau code des douanes

Le 18 janvier 2017, le texte du code des douanes a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil de la Nation, ce code s'articule autour des dix axes de réformes inscrits dans le cadre du plan de modernisation de l'administration contenu dans son plan stratégique

2016-2019, l'amendement de ce texte vise d'abord l'adoption de concepts consacrés par les conventions douanières internationales ratifiées par l'Algérie²⁷.

Aussi, ce texte vient-il se greffer aux exigences des nouvelles mutations de l'environnement international, comme il vise la promotion de la mission économique et sécuritaire de la douane en offrant aux opérateurs économiques, qu'ils soient producteurs, importateurs ou exportateurs, un cadre d'exercice et de régulation des échanges qui garantit la pérennité, la transparence et l'équité. Le nouveau code des douanes permet également de dynamiser les régimes douaniers économiques, qui constituent un levier pour la promotion de l'investissement et les exportations hors hydrocarbures, plusieurs nouvelles dispositions sont prévues par ce texte de loi qui prévoit la refonte des mécanismes de contrôle à travers la mise en place de nouveaux instruments basés sur l'analyse des risques et l'optimisation des opérations de vérification et de contrôle des opérations du commerce extérieur et des voyageurs, il permettra également de mieux lutter contre la corruption. Selon le ministre des Finances le nouveau code des douanes consacrera l'efficacité de la lutte contre les mauvaises pratiques qui gangrènent l'économie nationale dont la surfacturation, la contrebande et les fausses déclarations douanières de même que l'ouverture et l'institution douanière sur l'environnement économique interne et externe.

2- 3- 2 les barrières non tarifaires en Algérie (BNT)

L'Algérie comme tous les pays, impose des barrières non tarifaires dans l'application de sa politique commerciale, on peut distinguer des barrières non tarifaires applicables aux importations et des barrières non tarifaires applicables aux exportations.

2-3-2-1 barrières non tarifaires à l'importation

Il s'agit des restrictions quantitatives à l'importation incluant les contingents et les régimes de licences ainsi que d'autres barrières non tarifaires²⁸.

a) les restrictions quantitatives à l'importation, les contingents et les régimes de licences : elles se basent sur l'ordre public, de sécurité, moralité publique, la santé publique et

²⁷www.douanes.gov.dz, 2017, la Direction Générale des douanes Algériennes. P.04, consulté le 05/05/2017.

²⁸RADJ.S, 2014, la politique commerciale : cas de l'Algérie, mémoire de magistère, option économie et finance internationale, TIZI-OUZOU, P 137

l'importation de certains produits qui sont reliés à une autorisation préalable délivrée, selon le cas par l'autorité compétente.

b) autres barrières non tarifaires : en matière de droits antidumping, droit compensateurs et mesures de sauvegarde, l'ordonnance n° 03-04 du 9 juillet 2013 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importations et d'exportations de marchandises a été adaptée pour mettre ses dispositions en matière de droits antidumping, et compensateurs et de sauvegarde en conformité avec les Accords de l'OMC. Alors que l'Algérie n'a jamais imposé des mesures antidumping ou de sauvegarde, et en ce qui concerne les mesures de sauvegardes, le décret exécutif n° 05-220 du 22 juin 2005 est libellé dans les mêmes termes que l'article 2 de l'Accord sur les sauvegardes en ce qui concerne la détermination de l'existence d'un dommage²⁹.

Après la promulgation des décrets inhérents aux défenses commerciales le 22 juillet 2005, les missions de ladite sous-direction ont été réaménagées en vertu du décret exécutif n° 02-454 rattachée à la direction du suivi et de la promotion des échanges commerciaux portant sur les mesures d'antidumping, les mesures de sauvegarde et les droits compensateurs en adéquation avec les accords commerciaux internationaux et de traiter les contentieux relatifs aux défenses commerciales.

2-3-2-2 barrières non tarifaires à l'exportation

Elles sont des restrictions et des subventions à l'exportation.

a) restriction à l'exportation : elles ont pour but de protéger le patrimoine national et cela conformément à la loi n° 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel et à l'arrêté interministériel du 9 avril 1994³⁰.

b) subventions à l'exportation : les entreprises exportant des biens ou des services vont bénéficier d'une exonération du versement forfaitaire (2%) pendant 5 ans à compter de 2001, elle s'applique aux chiffres d'affaires réalisés en devise, ces deux exonérations avaient été reconduite par la loi de finances de 1995 en vue d'encourager la diversification des exportations et il couvre une partie des coûts supportés par les exportateurs de produits, autre que les hydrocarbures afin de participer aux foires et expositions à l'étranger.

²⁹ RADJ. S, 2014, Ibid. P 137.

³⁰ RADJ.S, 2014, Ibidem. P 140

Chapitre 3 Analyse de l'évolution du commerce extérieur et de la politique commerciale en Algérie

Un organisme d'assurance spécial dénommé « Caisse Algérienne d'assurance et de Garantie à l'Exportation » (CAGEX) fournit moyennant le paiement d'une prime, des garanties aux exportateurs contre le risque de non-paiement de leurs créances par des débiteurs défaillants ou insolvable, conformément à l'ordonnance n° 96-06 du 10 juin 1996 relative à l'assurance-crédit à l'exportation.

Conclusion

Pour conclure, on peut dire ce qui suit sur le commerce extérieur et la politique commerciale en Algérie :

- le commerce extérieur en Algérie reste basé sur les hydrocarbures, exportations et importations,
- les exportations hors hydrocarbure n'ont aucun volume significatif comparées aux importations,
- les importations algériennes représentent un volume de plus en plus croissant, elles ont augmenté d'une manière considérable depuis 2000, ce qui a provoqué des effets négatifs sur l'économie notamment sur la balance commerciale de l'Algérie,
- l'Algérie importe d'une manière irréfléchie tous types de produits, ce qu'on peut considérer comme un gaspillage anormal de devises. Les pouvoirs publics, pourraient rationaliser de beaucoup les importations du pays, surtout quand on sait que la seule source de devises reste les hydrocarbures,
- En ce qui concerne sa politique tarifaire, elle est toujours en situation de réformes et de changement tout en essayant de s'adapter aux exigences de l'environnement externe, de même l'insuffisance de ses barrières non tarifaires.

Conclusion générale

Le contexte mondial est marqué par une tendance qui s'affirme de plus en plus comme inévitable, la mondialisation de l'économie ne relève plus de choix des nations mais s'impose elle-même, ce qui a engendré une ouverture économique plus poussée et une intensification des échanges internationaux et la croissance du commerce international, qui représentent un facteur essentiel pour le développement de toute économie. Ainsi, que les regroupements économiques régionaux qui se sont généralisés, surtout à partir des années 80, avec la multiplication des accords internationaux de tous genres.

notre travail de recherche qui porte sur la politique commerciale en Algérie, en s'appuyant dans un premier temps, sur les éléments fondamentaux concernant la mondialisation économique et les échanges internationaux dans le cadre du commerce international, aussi nous sommes intéressée par les différentes politiques commerciales et leurs instruments.

Ainsi, nous sommes intéressées à l'évolution de l'orientation économique et commerciale de l'Algérie, l'évolution de ses échanges extérieurs, ensuite le cadre juridique de son commerce extérieur et les différents accords signés par l'Algérie, enfin les politiques tarifaires et non tarifaires appliquées.

Cependant, la structure des échanges extérieurs en Algérie n'a pas changé depuis l'exercice du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, mais juste après la démonopolisation de ce dernier, les échanges ont progressés d'une manière remarquable et ils ont permis d'élever le degré d'ouverture qui est entamé depuis l'application du programme d'ajustement structurel (PAS) ainsi, l'Algérie a adopté des nouvelles options stratégiques en matière d'internationalisation de ses relations économiques à savoir : la signature d'un accord d'association avec l'UE à partir de 2005 et l'intégration à la GZALE en 2009. Dans ce sens, l'Algérie doit parvenir à diversifier son économie et se préparer à une plus grande ouverture économique.

A l'issue de ce travail, et à travers l'analyse des données, on peut faire les constats suivants:

- Concernant son commerce extérieur, l'Algérie n'a aucun poids sur le commerce mondial ;

- Ses exportations sont dominées à ce jour par les matières premières qui sont les hydrocarbures, alors que dans le commerce mondial, les produits qui sont le plus exportés sont les produits manufacturés ;
- Sa politique tarifaire elle est incohérente y compris l'actuelle réforme, vue l'adoption des taux de droit de douane en fonction du degré d'ouvrison qui est de 5% pour les matières premières, 15% pour les produits intermédiaires et 30% pour les produits finis, et malgré les efforts en matière des barrières tarifaires il reste beaucoup à faire afin de pouvoir satisfaire le besoins de protection des secteurs ;
- Pour les barrières non tarifaires, l'Algérie dispose d'un nombre très limité et insuffisant. Ces incohérences renvoient aux insuffisances en la matière et l'absence d'un système d'information économique national et de stratégies bien réfléchies.

Pour cela, l'Algérie doit se donner principalement intérêt à la promotion des exportations hors hydrocarbures par exemple, les produits de l'agriculture à savoir : les dattes, les figues et l'huile d'olive pour pouvoir construire une offre exportable plus diversifiée, de même, encourager les investissements y compris les investissements à l'Etranger.

Bibliographie

Ouvrages

- BERTRAND .B (2008) « Histoire de la mondialisation » le Poinsture, Edition de Boeck. Université, Bruxelles ;
- CORRINE .P(2006) « Commerce international »6eme Edition Dound Paris;
- DERUISA .M, Stawescou, Satrie .I(2013) « Commerce international» BTS, Groupe Stumdyrama ;
- GERNAD.L, JEAU-MARC.S (2006) « Maitriser le libre-échange »Edition, économie, Paris ;
- Lafay.G, (2005), « initiation à l'économie internationale » Edition, 2em edition, Economica, Paris ;
- Lahcen.A, RENE.S (2011) « La politique commerciales des grandes puissances »1^{er}Edition,Groupe De Beoecks.a,Bruelles ;
- Legrand .GH, Martini.H, (2008), « commerce international », Edition, 2em édition Francis Lefebvre,Paris ;
- REBERT.A, Pastor (1980) « Congres and making of foreing,economic ,1929-1976» Berkeley , university of California;
- VINCENT.B et GERARD. M. H (2006) « Comprendre la mondialisation »Groupe Studyrama ;Paris

Articles, rapports et documents divers

- Adda (1996) « la mondialisation de l'économie, Vol.1 et Vol 2, la découverte, repères, Paris
- AITMOKHTAR. O (2013), Revue sur la mondialisation « caractéristiques et impacts », Université Alger ;
- Banque mondial, juin 2000, Croissance par habitant ;
- BERNADS. P (2008) « Evaluation des politiques publiques, collecte, la découverte », Facompo, France ;
- BOUZIDI.N, Mai (2010) « l'expérience algérienne de coopération économique régionale » document, Alger ;
- CLAUD.J., Berre,Henri Tremeanu(1997)« introduction au droit de douane »Daloz ;
- Document, l'intégration régionale dans la zone Arabe(2009)
- DUCOBU. A, Yung-D (2005) « internationalisation des Etats et banques multinationales » Belgique ;

- HENRI, GUAINO, juin (1999) « Mythese et réalité de la mondialisation » un dossier documentaire de C.N.E .S sur la mondialisation ;
- JACQUES. B. (2005) « Un Monde meilleur ? Pour une autre approche de la mondialisation » Armand Colin ;
- MICHEL.H, BILL.D « théorie du commerce, politique commerciale et intégration transfrontalière » ;
- MEHDI.A(2011) , l'ouverture commerciale de l'Algérie
- PAUL.R. Krugman « la mondialisation n'est pas coupable : vertus et limites du libre-échange » la découverte poche 2000 /MIT 1996 ;
- PIERRE .D. (2001) « la mondialisation (théorie enjeux et débats) », éd AmaudCollin, 2^{ème} édition ;
- ULRICH (2003) « pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation, ED. Flammarion,Paris ;

Thèses et Mémoires

- AIANCE.H(2008) « la question des zone de libre-échange, Etude de cas de l'accord d'association Algérie Union-Européenne » mémoire de magister, Bejaia ;
- ALILOU.F, Allouti.R(2013) « la politique commerciale de l'Algérie : Cas de partenariat Algérie-UE » mémoire de master en finance et commerce international, Bejaia ;
- ARDJOUNE. I (2009) « libéralisation et ouverture de l'économie algérienne » en vue de l'obtention du diplôme d'études du CIHEAM, Montpellier ;
- BENOUDIA.N, DJEAMAOUNE.N (2015) « l'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie », mémoire de fin de cycle, finance et commerce international, Bejaia ;
- BOUOULI.F, KHELLADI.K « impact de l'accord d'association Algérie UE sur l'économie algérienne » mémoire master, université Bejaia ;
- BRAHMI. S, « la libéralisation du commerce extérieur et impératif de l'OMC avec références au cas de l'Algérie » mémoire de magistère, université ORAN.
- GUENDOUDI. B (2008) « le partenariat économique et l'accord d'association Algérie-UE » mémoire de magistère, université TIZI-OUZOU ;
- KADER. B(2011) « la candidature de l'Algérie à l'OMC » thèse de doctorat, université d'Auvergne;
- MKIMER- B, décembre(2013) « modélisation des barrières non tarifaire et leur impact sur les échanges internationaux » thèse de doctorat en science économique ;

- MOUHOUBI. K, OUDAOU.D.K(2011) « Etude des politiques commerciales en Algérie : Cas de l'accord d'association avec l'Union Européenne » mémoire de master en science économie, Bejaia;
- RADJI. S, février(2014) « la politique commerciale, Cas de l'Algérie : Etat des lieux et perspectives » mémoire de magister, Tizi-Ouzou.

Sitographie

<http://www.Algerie1.com>

<http://www.letudiant.fr>

<http://icoa2014.scienceconf.org>

www.douan.gov.dz

www.min-commerce-gouve.dz

www.jeunefrique.com

Table des matières

Table des matières

Sommaire

Introduction Générale	1
Chapitre 01 : Mondialisation et tendance du commerce international	4
Introduction	4
Section01 : la mondialisation économique	4
1-1 le processus de la mondialisation et ces acteurs	4
1-1-1 Définition de la mondialisation	4
1-1-2 les acteurs de la mondialisation	5
1-1-2-1 Les Etats	5
1-1-2-2 Les organisations internationales	6
1-1-2-3 Les firmes multinationales (FMN)	6
1-2 les caractéristiques de la mondialisation et son impact	7
1-2-1- les caractéristiques de la mondialisation	7
1-2-1-1 Tendance au commerce	7
1-2-1-2 Investissement directs étranger (IDE)	8
1-2-1-3 Flux financiers	8
1-2-1-4 Technologie	9
1-2-1-5 Interdépendances	10
1-2-1-6 Evolution des politiques	10
1-2-2 les impacts de la mondialisation	11
1-2-2-1 L'impact sur la croissance économique	11
1-2-2-2 L'impact de la libéralisation du commerce, des investissements et des finances	12
1-2-2-3 Finances publiques	14
1-2-3 les avantages et les inconvénients de la mondialisation	14
1-2-3-1 Les avantages de la mondialisation	14
1-2-3-2 Les inconvénients de la mondialisation	14
Section 02 : Le commerce international et les échanges internationaux	15
2-1 Les théories du commerce international	15
2-1-1 Les théories traditionnelles du commerce international	16
2-1-1-1 La pensée mercantiliste	16
2-1-1-2 la théorie des avantages absolus d'Adam Smith	16
2-1-1-3 la théorie des avantages comparatifs de David Ricardo	16

2-1-1-4 la théorie des dotations factorielles ou la théorie pure du commerce international (HOS).....	17
2-1-2 Les nouvelles théories du CI.....	17
2-1-2-1 Les approches néo-factorielles et néo-technologiques	17
2-1-2-2 économies d'échelle et commerce international	18
2-1-2-3 les échanges de différenciations	18
2-2 l'évolution des échanges, structure du commerce international	18
2-2-1 La structure du commerce international	18
2-2-1-1 La structure du commerce international par produit	18
2-2-1-2 La structure du commerce international par zones géographiques.....	20
2-2-1-3 Echanges interbranches et échanges intra branche.....	22
2-2-2 la croissance des échanges internationaux	22
2-2-2-1 Les facteurs de croissance des échanges internationaux	22
2-2-2-2 les principaux pays importateurs et exportateurs dans le monde	24
Conclusion.....	27
Chapitre 3 Analyse de l'évolution du commerce extérieur et de la politique commerciale en Algérie	44
Introduction	44
Section 01 : le Commerce extérieur en Algérie.....	44
1-1 l'évolution de l'orientation économique de l'Algérie	44
1-1-1 1986 à 1994 : une ouverture économique et commerciale.....	44
1-1-2 1994 à 1998 : le plan d'ajustement structurel (PAS).....	45
1-1-3 La période de 1998 à 2015.....	45
1-2 Evolution du commerce extérieur en Algérie.....	46
1-2-1 La balance commerciale	46
1-2-2 Les principaux produits importés et exportés en Algérie	48
1-2-3 Les principaux partenaires commerciaux de l'Algérie	49
1-2-4 Tendances générales du commerce extérieur pour les périodes 2015, 2016 et 1 ^{er} trimestre 2017	51
1-2-5 les principaux fournisseurs et principaux clients de l'Algérie premier trimestre 2017	52
1-2-6 Effet de la chute des prix du pétrole sur le commerce extérieur de l'Algérie.....	54
Section 02 : l'évolution de la politique commerciale en Algérie.....	56
2-1 le cadre juridique du commerce extérieur en Algérie depuis l'indépendance	56
2-1-1 Le cadre réglementaire de la période 1963-1988	57
2-1-1-1 Le régime du commerce concernant les importations 1963-1988	57
2-1-1-2 Le régime des exportations 1963-1988.....	59

2-1-2	Le régime du commerce extérieur 1988-1994	59
2-1-2-1	Le régime à l'importation pour la période 1988-1994	60
2-1-2-2	Le régime à l'exportation pour la période 1988-1994	60
2-2	les accords commerciaux signés par l'Algérie	61
2-2-1	l'accord d'association UE – Algérie	61
2-2-1-1	Le contenu de l'accord d'association	61
2-2-1-2	Les financements prévus dans l'accord d'association	63
2-2-1-3	Impact de l'accord d'association sur l'économie algérienne	64
2-2-2	Négociation d'adhésion de l'Algérie à l'OMC (un engagement multilatéral)	65
2-2-2-1	L'actualité de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC	65
2-2-3	L'intégration de l'Algérie à la Zone Arabe de Libre Échange (ZALE)	66
2-2-3-1	Les conditions d'adhésion à la GZALE	67
2-2-3-2	L'adhésion de l'Algérie à la ZALE	67
2-3	les barrières tarifaires et non tarifaires en Algérie	68
2-3-1	Les barrières tarifaires	68
2-3-1-1	la réforme 2001	69
2-3-1-2	le tarif 2007	69
2-3-1-3	Le tarif douanier relatif à la nomenclature du SH 2012	70
2-3-1-4	le tarif douanier en vigueur 2013	70
2-3-1-5	le nouveau code des douanes	70
2-3-2	les barrières non tarifaires en Algérie (BNT)	71
2-3-2-1	barrières non tarifaires à l'importation	71
2-3-2-2	barrières non tarifaires à l'exportation	72
	Conclusion	73
	Conclusion Générale	74

Résumé

L'ouverture commerciale et la libéralisation du commerce extérieur est un élément essentiel pour chaque pays qui souhaite intégrer au marché mondial. La question que nous nous sommes posée est la conduite de la politique commerciale dans un cadre global mondialisé. Avec étude de cas, l'Algérie. L'Algérie, est passée d'un monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à la libéralisation (1994). Dans ce présent mémoire, nous nous sommes intéressées à la politique commerciale en Algérie en matière depuis 2000 et sa contribution au renforcement de l'économie nationale.

Mot clé : politique commerciale, commerce international, libre-échange, protectionnisme, mondialisation, Algérie

Abstract

Trade openness and trade liberalization is an essential element for each country that wishes to integrate into the world market. The question we have posed is the conduct of trade policy in a globalized global framework. With case study, Algeria. Algeria has shifted from a state monopoly on foreign trade to liberalization (1994). In this paper, we have been interested in trade policy in Algeria since 2000 and its contribution to the national economy.

Keyword: commercial policy, international trade, free exchange, protectionism, globalization, Algeria